

Message de Jean Marchand



CHERS AMIS: Je vous invite aujourd'hui à lire attentivement les décisions prises par le Bureau Confédéral de la CSN en marge de la présente campagne électorale.

Le Bureau a décidé, à sa réunion tenue à Québec, le 1er mars dernier, de n'appuyer aucun parti politique au cours de cette campagne fédérale.

Toutefois, la CSN profitera de la circonstance pour expliquer au public par la presse, la télévision et les réunions publiques, quelles sont ses positions sur les grands problèmes qui font l'enjeu de l'élection, c'est-à-dire le biculturalisme, la planification économique, les armes nucléaires et les relations canado-américaines. Ainsi les travailleurs et les citoyens qui voudront tenir compte de l'opinion de la CSN pourront facilement identifier le ou les partis politiques dont les programmes reflètent sa manière de voir.

D'un autre côté, les organisations affiliées à

la CSN, de même que leurs officiers et permanents, sont libres d'adopter l'attitude politique qu'ils jugeront la plus conforme aux intérêts des travailleurs et de l'ensemble de la société.

Le Bureau confédéral tient à réaffirmer ses positions prises au cours de l'année dernière et qui ont été approuvées par son Congrès général.

Si, au cours de la campagne électorale, la CSN et le syndicalisme libre sont attaqués, les officiers sont pleinement autorisés à se porter à leur défense.

Il en est ainsi au sujet des attaques personnelles dont ils pourraient être l'objet.

Le Bureau confédéral considère que les problèmes politiques qui se posent à la nation canadienne sont extrêmement graves et il incite les organisations affiliées et les travailleurs à suivre attentivement la campagne électorale afin que le résultat du scrutin soit dans l'intérêt du pays.

président général de la CSN

Vol. XXXIX — No 3

Montréal, Qué., mars 1963

Dix cents

Le plus fort tirage
de la presse syndicale
au Canada

LE TRAVAIL

L'ÉLECTION DU 8 AVRIL

"Le Travail" a reçu la mission difficile de fournir à ses lecteurs une appréciation des positions respectives de chacun des quatre partis politiques qui briguent les suffrages populaires à l'occasion des prochaines élections fédérales en regard des revendications officielles de la CSN. Notre analyse se limite

à quatre thèmes principaux: la planification économique, le biculturalisme, le syndicalisme et les armes nucléaires. Les textes que nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs ont été soumis au comité d'action politique et jugés conformes à la décision prise par le Bureau Confédéral.

J.-P. L.

Positions de la CSN et des quatre partis

Syndicalisme

p. 6

Biculturalisme

p. 7

Planification

p. 8

Armes nucléaires

p. 10

UN MOUVEMENT en marche

“Je comprends que les employés d'hôpitaux de Mtl soient déçus”

JE suis convaincu que les employés d'hôpitaux de Montréal auront raison d'être profondément insatisfaits de leurs revenus et de leurs conditions de travail, a déclaré Me Marc Lalonde, arbitre syndical, dans le rapport minoritaire qu'il a soumis en marge de la sentence arbitrale rendue publique le 15 février dernier.

Me Lalonde a cru opportun de manifester sa dissidence dans le jugement du tribunal d'arbitrage qui, depuis treize mois tenait les employés d'hôpitaux en haleine.

L'arbitre syndical est d'avis que les salaires et les conditions de travail des employés d'hôpitaux de Montréal devraient les placer "en tête des hôpitaux du Québec" et les mettre "de pair avec les employés des autres corps publics de Montréal".

Cet objectif est tout à fait logique si l'on tient compte des trois critères énoncés dans la sentence même pour la fixation des salaires, à savoir: "la puissance du milieu économique où est située l'institution, le coût de la vie dans la ville de Montréal et le taux prévalant des salaires dans cette région".

On comprend mal qu'après un tel énoncé de principe, le président du tribunal ait jugé acceptable d'établir des différences de salaires qui vont jusqu'à 3, 4 ou 5 dollars par semaine à l'avantage d'employés d'hôpitaux situés dans des petits centres.

Ceci d'ailleurs n'est qu'un aspect de la question. En vérité les employés d'hôpitaux sont trop mal payés.

Selon Me Marc Lalonde, l'augmentation générale prévue par la sentence est encore nettement insuffisante. Certes dans certains cas, l'augmentation prévue peut atteindre douze dollars, mais elle ne profitera qu'à une très faible minorité de travailleurs.

"Dans les catégories groupant le plus grand nombre de salariés, les augmentations ne seront que de cinq et six dollars par semaine. D'ailleurs lorsqu'on a appliqué les nouveaux salaires à un grand hôpital de Montréal, il en est résulté une augmentation moyenne de \$6.07 par semaine, par rapport aux salaires effectivement payés à l'heure actuelle".

Cette insuffisance générale devient encore plus grave du fait que le tribunal a permis une hausse du prix des repas servis aux employés.

"Je ne puis accepter la présente hausse du prix des repas, souligne l'arbitre syndical dans son rapport dissident. En principe je crois que le prix chargé pour les repas devrait au moins couvrir le coût direct à l'hôpital. Mais une telle politique implique, comme condition préalable et essentielle, que les salaires soient à un niveau suffisamment élevé et qu'ils puissent se comparer équitablement

avec les salaires payés pour des fonctions analogues dans l'économie. Or telle n'est pas la situation dans le secteur hospitalier à Montréal.

Autre circonstance aggravante, selon Me Lalonde, est le fait que les employés d'hôpitaux ne jouissent en général d'aucun des bénéfices additionnels accordés aujourd'hui à la plupart des salariés (fonds de pension, assurance-chômage, assurance-maladie, etc.) "Tous ces bénéfices, lit-on dans le rapport minoritaire de l'arbitre syndical, sont payés au moins en partie par l'employeur et constituent un salaire indirect assez important".

Voilà autant d'handicaps dont on devrait tenir compte en fixant les salaires des employés d'hôpitaux.

Me Marc Lalonde estime enfin qu'il "est socialement injuste de faire assumer à ces employés, par des bas salaires, une partie du coût du service hospitalier". Maintenant que l'Etat a assumé la majeure partie des frais d'hôpitaux, il est inacceptable, selon lui, de procéder avec une telle lenteur à la correction des injustices du passé.

Il ne saurait en effet être question d'invoquer ici l'incapacité de payer: "Les hôpitaux sont des services publics dont les frais d'opération sont couverts par l'Etat".

Nous en avons assez d'être jugés par des incompetents de bonne foi

LES employés d'hôpitaux n'ont plus confiance dans le régime d'arbitrage qui les régit actuellement, a déclaré M. Angelo Forte, conseiller technique de la CSN, devant plus de 2.500 membres du Syndicat des Services Hospitaliers de Montréal réunis pour entendre lecture du verdict d'un tribunal d'arbitrage anxieusement attendu depuis treize mois.

M. Forte, qui a participé activement aux négociations et défendu devant le tribunal la cause des employés d'hôpitaux, ajoutait:

"Cette sentence est une déception pour votre équipe de négociateurs parce que nous sommes les premiers à nous rendre compte de l'injustice qui vous est faite."

Les employés d'hôpitaux, selon le représentant syndical, en ont

Maintenant que faire?

LES membres du syndicat des Services Hospitaliers de Montréal ne se tiennent pas pour battus et espèrent toujours tirer le meilleur parti possible de la situation qui leur est faite actuellement.

Les employés d'hôpitaux présents à la réunion où fut rendue publique la sentence arbitrale ont en effet secondé unanimement une résolution invitant les représentants du syndicat à entrer en relations avec les employeurs concernés dans le but de discuter les termes des conventions collectives basées sur cette sentence.

Si le résultat de ce dernier effort devait s'avérer insatisfaisant, il y aura lieu de s'interroger sur l'attitude à prendre.

La même résolution prévoit en effet qu'une autre assemblée générale sera tenue au milieu du mois de mars aux fins de connaître le résultat des démarches faites. On décidera alors "des moyens à prendre s'il y a lieu".

assez de recevoir des sentences où les considérations politiques l'emportent sur le souci de rendre justice aux travailleurs. Il est bien évident dans le cas présent que le président du tribunal a d'abord eu la préoccupation du budget du gouvernement avant celle du budget des employés eux-mêmes.

"Nous en avons assez de ce système, conclut M. Forte. Il nous faut agir. Nous allons donc rencontrer nos employeurs et tenter par de nouvelles formules de négociations d'améliorer la condition qui nous est faite."

On sait que la législation québécoise est fort restrictive pour les employés des services publics, et qu'elle enlève aux employés d'hôpitaux, contrairement à ceux des autres provinces, le droit de faire la grève, et donc les empêche d'avoir recours à la pression économique pour obtenir le respect de leurs intérêts légitimes.

Les employés eux-mêmes n'ont d'ailleurs pas caché leur profonde déception devant les décisions rendues par le tribunal.

Au cours de cette assemblée, à laquelle assistaient près de la moitié des travailleurs touchés par cette sentence, on prêta d'abord une oreille attentive à la lecture de chacune des clauses du verdict.

Certaines de ces clauses déclenchèrent même de généreux applaudissements, notamment l'adoption de la formule "Rand" qui permettra au syndicat de percevoir une cotisation de tous les employés que la loi le force à couvrir. Plusieurs en effet profitaient des services du syndicat mais s'étaient jusqu'ici refusés à faire leur part.

D'autres clauses par contre furent spontanément et copieusement huées par la foule. Ce fut le cas entre autres du paragraphe qui annonce l'augmentation du prix des repas à l'hôpital.

A mesure que se déroulait la longue litanie des décisions du tribunal, il était facile de se rendre compte que la "température" montait dans la salle et qu'un sourd mécontentement gagnait l'assistance.



Les employés d'hôpitaux de Montréal ne cachent pas leur mécontentement

C'est au cours de la période de questions qui suivit que la profonde insatisfaction des travailleurs présents éclata au grand jour.

Les cris d'indignation fusèrent de tous côtés: la sentence fait "dure"; le juge est borné; qu'on augmente les taxes s'il le faut; ce n'est pas à nous à payer le coût de l'assurance-hospitalisation; on nous considère comme des citoyens de seconde zone.

Prenant la parole au milieu du beau tapage, Mlle Jeanne Duval, secrétaire du Syndicat des Employés du Service hospitalier de Montréal, tenta de résumer l'impression générale de l'assistance:

"Notre sentence, déclara-t-elle, vaut ce qu'elle vaut... pas plus. Il y a certes quelques bons

points, mais d'autres sont drôlement faibles. Dans certains cas le tribunal semble n'avoir rien compris à l'affaire. La classification des métiers entre autres présente des lacunes notables."

Selon Mlle Duval les membres du tribunal ont fait preuve d'une curieuse inconséquence:

"Durant deux jours complets, nous avons travaillé d'arrachepied pour faire la preuve sur plusieurs demandes touchant la classification de métiers. Et qu'est-ce que les juges nous disent: Allez régler ça avec les autorités de l'hôpital... mais c'est précisément parce que nous ne pouvions pas nous entendre sur ces points avec nos employeurs que nous avons dû faire appel à un tribunal d'arbitrage. Un tel

aveu d'incompétence est parfaitement inadmissible."

Ce qui importe au plus haut point, selon Mlle Duval, c'est de revaloriser la fonction d'employé d'hôpital: "Il faut que la population comprenne que les progrès de la médecine exigent de nous de plus en plus de compétence; que plusieurs d'entre nous portent de très grandes responsabilités. Tout cela doit être reconnu et entrer en ligne de compte lorsqu'on fixe nos salaires et nos conditions de travail."

Les employés d'hôpitaux sont de plus en plus conscients qu'il leur appartient de réclamer de plus en plus vigoureusement leurs droits légitimes et de poser solidairement tous les gestes qui seront jugés nécessaires pour atteindre certains objectifs essentiels.

UN MOUVEMENT en marche

Aucun fonctionnaire provincial n'est satisfait de son sort?

UNE vigoureuse offensive est actuellement conduite à Montréal et à Québec dans le but de susciter l'adhésion des employés du ministère du Bien-être social et de la Famille, nous apprend la dernière livraison du journal du Syndicat des fonctionnaires provinciaux.

À Montréal la campagne de recrutement a déjà permis au syndicat de grouper plus de la majorité des employés concernés. Mais on vise à pousser cet effort jusqu'à son point-limite de 100%.

"À Québec, ça bouge", souligne le rédacteur du "Fonctionnaire Provincial". En quatre jours la section locale a déjà atteint 37% de son objectif. On s'est donné jusqu'à la mi-mars pour compléter la campagne.

M. René Morasse, qui a été désigné comme président de la section de Québec, s'adressant aux employés du ministère concerné, insiste sur les points suivants :

"Le premier ministre ne s'est jamais opposé à la formation de notre syndicat, puisqu'il a accordé un congé sans solde à notre président général. La plupart des ministres du gouvernement semblent favorables à notre mouvement. Notre syndicat est enfin supporté par tous les syndicats de la province, par la presse et par l'opinion publique. Alors que nous faut-il de plus?"

Dans ce même numéro de l'organe officiel du syndicat, M. Yvan Noël, directeur provincial, invite tous les membres du syndicat à faire leur part dans la présente campagne.

"Les heures de travail sont pour travailler, déclare-t-il. Les heures libres sont pour recruter."

À son avis, ceux qui sont déjà membres du syndicat sont les mieux placés pour prendre contact avec leurs confrères de travail et les inciter à signer leur bulletin d'adhésion.

La syndicalisation des fonctionnaires provinciaux est devenue une nécessité dont les intéressés eux-mêmes prennent de plus en plus conscience.

"Quel est le fonctionnaire satisfait de son salaire actuel? demande M. Raymond Fortin, président du syndicat. Avez-vous déjà comparé votre salaire avec celui d'un fonctionnaire d'une autre province ou même des cités de Montréal et de Québec?"

"Si oui, vous vous êtes rendus compte que votre salaire est inférieur de \$1,000 à \$1,500 par année pour une fonction identique. Dans plusieurs cas, la différence est encore plus prononcée.

"Le tableau comparatif des salaires parle par lui-même.

"Quel est le fonctionnaire satisfait de la situation actuelle? De ses chances légitimes d'avance-

ment? L'ambiance dans laquelle il travaille? Sans oublier les mille et une raisons que vous connaissez vous-mêmes sans que nous ayons à les énumérer."

En vérité la revalorisation de la fonction publique, que l'on réclame un peu partout à travers la province, ne peut se faire sans l'apport des fonctionnaires eux-mêmes. À la base même de cet effort de revalorisation, il faut placer une amélioration radicale de la condition d'employé de l'Etat.

Sur ce point il ne fait de doute pour personne qu'il existe un retard considérable à rattrapper.

La Commission des Relations Ouvrières n'a pas encore fait connaître sa décision touchant le droit d'association des fonctionnaires provinciaux. Quatre groupes d'employés de l'Etat du Québec ont en effet présenté une requête en certification, et la CRO délibère à savoir si son mandat lui permet d'accorder des certificats de reconnaissance syndicale à cette catégorie de travailleurs.

Sitôt connue, la décision de la Commission qui ne pourra qu'être positive, selon l'avis de la plupart des observateurs, devrait déclencher chez les quelque 30,000 fonctionnaires provinciaux une énorme vague d'intérêt à l'endroit du syndicalisme comme instrument pour assurer la promotion de leurs intérêts légitimes.

Les travailleurs en construction ont besoin d'un vrai syndicalisme

QUÉBEC — Une cinquantaine de travailleurs ont accepté la charge de "responsables" du syndicat sur autant de chantiers de construction de la région de Québec.

Il s'agit-là d'un développement extrêmement important dans la vaste campagne d'organisation actuellement conduite dans ce secteur pour assurer, auprès des ouvriers des métiers du bâtiment, une présence syndicale efficace.

Les organisateurs de la campagne de réorganisation des syndicats de la construction de Québec espèrent pouvoir porter le nombre de leurs "responsables" à plus d'une centaine d'ici quelques semaines.

"Pour organiser un secteur, a déclaré M. Philippe Girard en s'adressant aux "responsables" réunis en assemblée, le syndicat a besoin de "poteaux" ou, si vous aimez mieux, de piliers

sur lesquels il devient possible de construire."

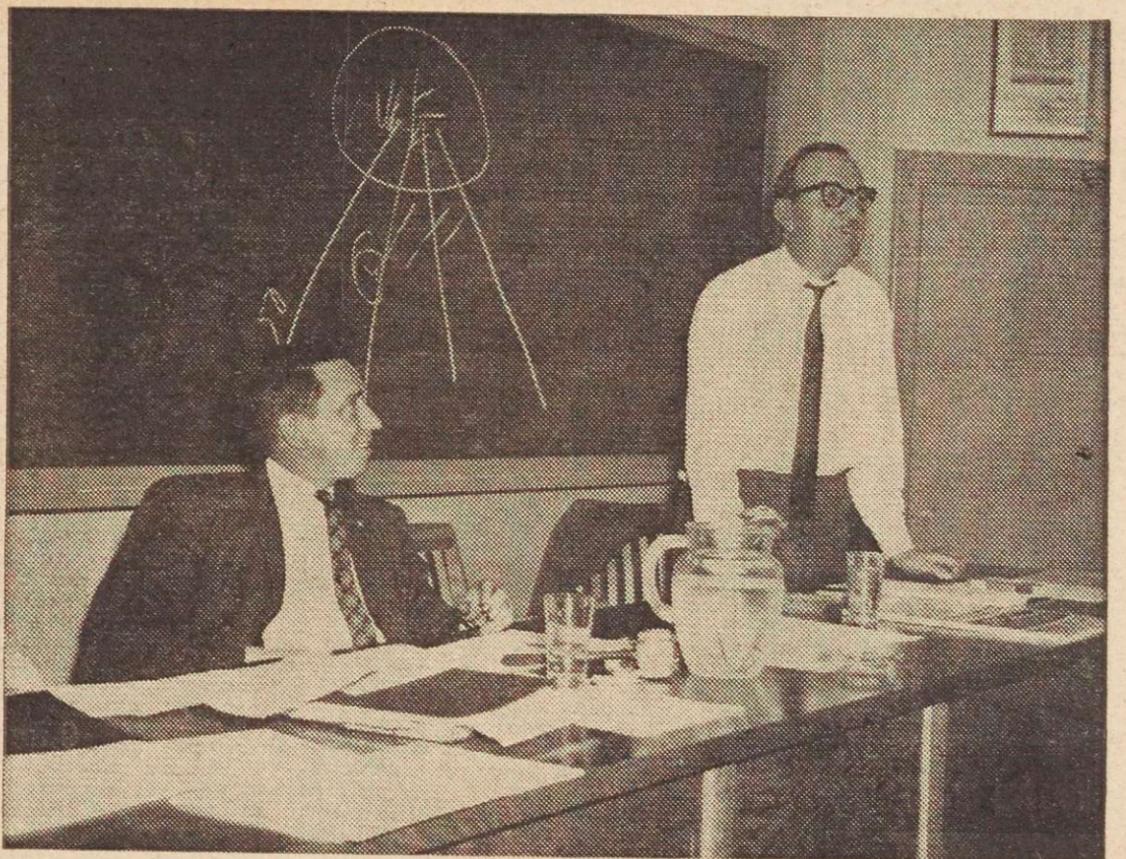
Dans un syndicat vivant, il est de toute nécessité d'assurer une liaison constante entre l'assemblée générale, la convention de travail et l'application de cette convention, expliquait le directeur des relations inter-syndicales de la CSN qui prend une part active à la présente campagne. Voilà pourquoi les "responsables" jouent un rôle essentiel. Ce sont eux qui assurent une présence véritable du syndicat auprès de tous les membres sur chaque chantier.

"Quand il s'est agi de recruter de tels "responsables," a rappelé M. Girard, j'ai été renversé de constater que beaucoup de travailleurs, particulièrement qualifiés pour jouer ce rôle, ont décliné notre demande. Ils avaient peur : si on se mêle trop du syndicat, ça peut devenir dangereux, nous répondaient-ils."

M. Girard a tenu à souligner qu'il s'agissait-là d'une des meilleures preuves de l'importance de la réorganisation actuelle. Un syndicat qui n'est pas capable de protéger ses propres membres contre les représailles manifeste ainsi la plus grande faiblesse. C'est alors le temps de lui donner une bonne injection de sang nouveau.

Prenant la parole au cours de cette dernière assemblée, M. Réal Labelle, conseiller technique de la Fédération Nationale du Bâtiment (CSN), a fourni quelques informations touchant les négociations actuellement en cours avec l'Association des Constructeurs de Québec. Il a mentionné qu'il y avait eu jusqu'ici cinq séances de négociations où l'on avait fait la revue des principaux amendements demandés par les travailleurs.

"Certains principes, a ajouté M. Labelle, déjà acceptés par la plupart des constructeurs à travers la province font encore l'objet de refus de la part des employeurs de Québec. Il va nous falloir lutter pour gagner nos points. De là l'importance



M. Girard s'adressant aux "responsables". A sa droite, M. Réal Labelle

pour le syndicat d'avoir de solides piliers un peu partout."

Les lecteurs du "Travail" savent (voir notre article du mois dernier, page 3) que les travailleurs des métiers de la construction de la région de Québec se proposent, en effet, de rattraper, cette année, un sérieux retard dans leurs salaires et leurs conditions de travail.

M. Jacques Tardif, organisateur du Conseil Central des Syndicats Catholiques de Québec, s'est élevé, au cours de cette même réunion, contre le préjugé trop répandu qui veut que

les travailleurs de la construction ne soient "pas des gars comme les autres." Il n'y a aucune raison, à son avis, pour qu'un véritable syndicalisme ne puisse s'implanter parmi eux. Les ouvriers de la construction ont, certes, des problèmes très particuliers qu'il faut régler comme tels; mais ils sont avant tout des travailleurs qui ont les mêmes droits que les autres et qui doivent user des mêmes moyens pour se faire respecter par leurs employeurs.

Selon M. Tardif, ce préjugé est trop répandu même chez les

travailleurs de la construction, ce qui est un facteur de démoralisation syndicale. Ceci peut sans doute expliquer partiellement pourquoi cette catégorie de travailleurs n'a jamais fait rendre au syndicalisme sa pleine mesure d'efficacité.

Il a invité les cinquante "responsables de chantiers" à lutter de toutes leurs forces contre ce préjugé. Il est temps plus que jamais, dans la construction, de cesser de démolir, mais il n'est pas encore trop tard pour se mettre à construire.

Le vote à dix-huit ans

QUÉBEC. — La CSN se réjouit du fait que le gouvernement provincial ait l'intention d'accorder le droit de vote à 18 ans.

Une cinquantaine de membres du Bureau Confédéral, réunis le 1er mars dernier, ont souligné qu'il s'agit-là d'une mesure que le mouvement syndical réclamait depuis plusieurs années.

Un communiqué de presse remis à cette occasion exprime l'avis que la campagne d'opinion soutenue récemment par les jeunes eux-mêmes, étudiants et ouvriers, pour démontrer au public aussi bien qu'au gouvernement les avantages d'abaisser l'âge du droit de vote constitue en elle-même une preuve éclatante de maturité d'esprit.

On voudrait retourner à l'école

Éditorial

LE TRAVAIL

DES dizaines de milliers de travailleurs qui ont aujourd'hui de vingt à quarante ans ont souffert sérieusement des déficiences de notre système d'enseignement technique et professionnel. Le cas le plus fréquent, c'est sans doute celui des garçons et des filles qui ont quitté l'école publique, en septième, en neuvième, ou même en douzième année, pour entrer directement sur le marché du travail. Des programmes d'études conçus surtout en fonction d'une minorité de privilégiés qui pouvaient se rendre jusqu'à l'université les ont placés dans la situation fort désavantageuse d'avoir à se trouver un emploi sans avoir reçu une véritable formation professionnelle. Ceux de nos lecteurs qui ont connu cette pénible expérience seraient à la fois heureux et aigris s'il leur était donné de lire le rapport du Comité d'étude sur l'enseignement technique et professionnel, rendu public tout récemment.

Il s'agit d'un texte de près de 600 pages (1) qui n'a certes rien d'un roman policier ou d'un reportage à sensation. Pourtant, M. Arthur Tremblay et ses collaborateurs décrivent le résultat de leur enquête et proposent leur programme de réorganisation avec tant de clarté et d'à propos qu'ils rendent agréable une lecture qui normalement devrait être assez fastidieuse.

Si LE TRAVAIL désire dès aujourd'hui féliciter les membres du Comité d'étude sur l'enseignement technique et professionnel, ce n'est toutefois pas pour la clarté de leur style. C'est que leur rapport contient un ensemble de recommandations qui cadrent parfaitement avec les revendications essentielles du mouvement ouvrier concernant la formation professionnelle et répondent aux nombreuses lacunes que nous avons pu observer dans le système actuel.

Dès le début de leur rapport, les membres du Comité énoncent des principes qui ont une portée considérable pour la classe ouvrière et pour l'ensemble de la population.

"Aucun enfant, nous dit le rapport, ne devrait quitter l'école avant d'avoir reçu un minimum d'enseignement professionnel et le système scolaire devrait être aménagé de telle sorte qu'il puisse, au moment opportun, offrir à chacun l'enseignement professionnel qui convient à ses aptitudes et à ses ambitions".

A première vue, cet énoncé de principe n'a rien de révolutionnaire. Pourtant, sa réalisation implique un chambardement complet de notre système d'enseignement. C'est à partir de ce principe que le Comité recommande l'institution d'un réseau de "centres d'initiation au travail" pouvant accueillir les jeunes qui, après leur septième ou leur huitième année, auraient besoin d'une préparation immédiate de deux ans avant d'entrer sur le marché du travail. Depuis plusieurs années, nous réclamions l'institution d'un tel programme. On nous le propose aujourd'hui comme le premier palier d'un système qui en comprendrait quatre; les autres paliers étant constitués par les cours de métiers, les cours techniques et les cours universitaires.

Constatant que la préparation des programmes et l'orientation des écoles d'enseignement spécialisé se font actuellement en circuit fermé, sans que le monde du travail ait aucune voix au chapitre, le Comité Tremblay recommande toute une série de mesures propres à intégrer la participation des travailleurs comme des employeurs à l'orientation de l'enseignement professionnel. Qui niera la sagesse de cette proposition?

Nous nous proposons de présenter sous peu aux lecteurs du TRAVAIL une analyse détaillée de ce rapport. L'espace nous étant aujourd'hui mesuré, en raison de l'attention qu'il nous faut accorder aux prochaines élections fédérales, il nous faudra donc rester sur notre appétit.

Nos écoles techniques et professionnelles accueillent présentement environ 30,000 élèves. Pour répondre vraiment aux besoins et fournir à tous ceux qui le désirent et qui en ont les aptitudes une formation professionnelle adéquate, on évalue qu'il faudrait pouvoir recevoir, en 1972, pas moins de 180,000 élèves. Après avoir pris note de nos retards et du programme gigantesque qu'il faudra réaliser d'ici dix ans, les auteurs du rapport ne succombent pas pour cela à la tentation de recommander une éducation au rabais. Ils insistent au contraire pour que l'enseignement professionnel ne se limite pas aux disciplines techniques, mais qu'il fasse une large place à l'histoire et à l'organisation du travail, à la sociologie des occupations, à l'étude des institutions politiques ainsi qu'à l'initiation aux problèmes économiques.

On peut se demander où en serait aujourd'hui l'économie de la province de Québec si les recommandations du comité Tremblay avaient été appliquées il y a 25 ans. Nul doute que cela aurait exercé une influence très considérable sur le rythme du développement économique de notre province, sans parler des avantages personnels qu'en auraient retirés des dizaines de milliers de citoyens qui eussent été, ainsi, mieux adaptés à la société d'aujourd'hui. L'ensemble du système scolaire proposé par le Comité d'étude est tellement attrayant qu'on voudrait pouvoir retourner à l'école.

A tout le moins peut-on souhaiter que le gouvernement provincial ne tarde pas à passer à l'action. Dans le contexte actuel, il faut sans doute lancer aussi cette invitation à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement afin qu'elle donne le feu vert aux autorités provinciales sur toutes les recommandations qui peuvent être appliquées sans anticiper sur son propre rapport d'ensemble.

Jean-Paul LEFEBVRE

(1) Le Comité a eu la sagesse de publier un résumé fort substantiel de 150 pages, qui contient l'essentiel de ses constatations et recommandations.

Organe officiel de la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN), "Le Travail" paraît tous les mois. Directeur: JEAN-PAUL LEFEBVRE. Secrétaire de la rédaction: JEAN FRANCOEUR. Bureaux: 1001, rue St-Denis, Montréal. Tél.: VI. 4-2531. Imprimé par l'Imprimerie Populaire Ltée, Montréal. Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

La grève de Shawinigan, un pas vers un ordre nouveau



Par
**PIERRE
VADEBONCOEUR**
conseiller
technique

LES travailleurs de Shawinigan, par leur grève de six mois, ont réalisé, simplement en défendant leur intérêts, de plus grandes choses qu'ils ne le croient peut-être eux-mêmes.

Voici une grève qui se termine par une victoire quasi totale: les gains acquis, attaqués à fond par l'employeur, sauvés presque complètement; la convention collective clarifiée, précisée et augmentée de nombreux avantages; la clause d'ancienneté, non seulement protégée contre une tentative patronale d'en démolir les structures, mais augmentée de droits nouveaux, dont le droit à l'entraînement à l'occasion de déplacements, l'interdiction faite à l'employeur de déplacer à son gré les employés d'une occupation à une autre et d'une équipe à une autre, sans parler d'un vaste système par lequel un employé déplacé par un autre peut se reclasser en un an environ, selon son ancienneté, et gravir, échelon par échelon, les emplois jusqu'aux mieux rémunérés du département; les quantités de travail, réglées par un système minutieux, avec recours à l'arbitrage devant un arbitre suggéré par le syndicat; la classification des

hommes de métier, régie par un système dont les principes essentiels sont énumérés dans la convention, avec droit de grief relativement aux examens; une augmentation de salaire intéressante et plusieurs avantages qu'il serait trop long d'énumérer ici, dont une disposition efficace pour protéger la sécurité du travailleur, et la correction de la plupart des difficultés qu'avaient éprouvées les ouvriers sous l'empire de leur ancienne convention.

Un seul objectif majeur n'a pas été atteint: la préférence d'embauchage à Varennes.

Le sens de cette victoire

Ce que je veux souligner ici, c'est la signification de cette victoire, qui représente un tournant décisif dans l'histoire des négociations ouvrières.

Le succès prodigieux de la grève de Shawinigan ne découle pas simplement du fait d'avoir repoussé victorieusement un assaut exceptionnellement vigoureux de l'employeur contre les droits déjà acquis des employés par les conventions collectives antérieures; il vient de ce que le syndicat a réussi, en plus, à établir, dans des do-

maines qui concernent vitement l'employé, un régime essentiellement bilatéral.

La compagnie conserve la direction générale de ses affaires, mais en ce qui touche toutes sortes de conditions de travail, elle doit continuellement traiter avec le syndicat et les employés. Ainsi, pour ne donner ici que quelques exemples, veut-elle d'autorité changer un employé d'occupation, ou même d'équipe, elle doit obtenir l'assentiment des employés concernés et du syndicat. Un employé est-il déplacé par manque d'ancienneté? Tout est prévu pour qu'il se reclassifie rapidement dans une autre section de l'usine. Un contremaître veut-il forcer un employé à exécuter un travail dans des conditions dangereuses? L'employé peut refuser de faire le travail et faire corriger la cause du danger. La compagnie veut-elle refuser une promotion demandée par un employé en vertu du droit d'ancienneté? C'est à elle de prouver que l'employé ne pourra pas remplir les exigences normales de la tâche après 60 jours d'entraînement. L'employeur décide-t-il d'augmenter les charges de travail? Il ne peut le faire que selon des normes bien précises fixées dans la

convention, et s'il y a litige, c'est un tiers arbitre qui tranchera ce dernier.

Le syndicat est partout; il défend, selon son rôle, les travailleurs en tout ce qui les touche de près. Pour effectuer sa mission, le syndicat est représenté par les délégués syndicaux, les présidents de division, le délégué en chef et le représentant syndical spécialisé dans les questions de tâches, tous libérés, soit à temps partiel, soit à plein temps, par la compagnie et payés par elle pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Ceux qui connaissent un peu l'histoire des dernières vingt années en matière de relations ouvrières, soit en Europe, soit en Amérique, et spécialement certaines difficultés que les travailleurs eux-mêmes ont eues avec leurs propres organisations syndicales, promptes à réclamer du salaire mais parfois peu enclines à défendre le travailleur contre l'esclavage au travail (voir certains ouvrages de Simone Weil, et se rappeler aussi les réclamations des ouvriers américains de l'auto, qui poursuivaient des grèves après la

— Suite à la page 11

M. Gérard Picard

*candidat dans Mercier
et chef provincial du NPD*

JUSQU'À ce jour, Gérard Picard s'est consacré entièrement au syndicalisme. Sa désignation récente comme candidat du Nouveau parti démocratique pour le comté de Montréal-Mercier, puis sa nomination comme chef provincial du NPD, le destinent maintenant à servir son pays sur un autre plan. Convaincu des qualités exceptionnelles de l'homme et de son dévouement au service des classes laborieuses, LE TRAVAIL se plaît à saluer l'arrivée de l'ancien président général de la CSN sur la scène de la politique fédérale.

Comme nos lecteurs le savent, M. Picard est actuellement président du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal.

Nous lui avons demandé quel serait l'attitude du Conseil dans la présente élection.

Lors des élections de juin 1962, de rappeler M. Picard, le Conseil central avait clairement manifesté sa préférence pour le NPD et avait invité les membres de ses syndicats affiliés à voter en faveur des candidats de ce parti dans la région de Montréal. Cette prise de position, recommandée par le Comité d'action politique du Conseil, n'a jamais été remise en question. Quant à l'élection du 8 avril, il en sera question lors de la prochaine réunion du Conseil central. Il est plus que probable que la position prise en juin dernier soit confirmée.

M. Gérard Picard, qui est âgé de 54 ans, est né à Stratford

Centre (Wolfe). Il a fait ses études primaires à l'Académie Larocque de Sherbrooke et son cours classique au Petit Séminaire de Québec.

Après ses études de droit, à l'université Laval, il optait pour le journalisme. C'est ainsi qu'il travailla à l'Événement-Journal (31-34) et à l'Action Catholique (34-37), deux quotidiens de la ville de Québec.

Sa carrière syndicale débute en 1934 où il devient simultanément secrétaire général de la

C.T.C.C., secrétaire du Conseil Central de Québec et secrétaire-trésorier de la Fédération de la Pulpe et du Papier.

En 1938 il est porté à la présidence générale de la C.T.C.C., poste qu'il occupa jusqu'en 1958.

Depuis son départ en 1958, M. Picard a été successivement président de la Fédération de la Métallurgie, puis président de la Fédération de l'Imprimerie et de l'Information.



M. GÉRARD PICARD

Une chasse bien gardée

La vérité sur les médicaments

QUEBEC. — Le rapport de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce a provoqué un soupir de soulagement chez les consommateurs de produits pharmaceutiques, a déclaré M. Jean Marchand, président de la CSN.

"À la suite de ce rapport, de poursuivre M. Marchand, le Bureau confédéral de la CSN a décidé de lancer un appel aux dirigeants des quatre partis politiques qui briguent les suffrages populaires dans la présente élection, les priant de faire connaître leur position sur le prix des produits pharmaceutiques.

"Quant à nous, nous appuyons la recommandation de la Commission sur les pratiques restrictives à l'effet d'éliminer les brevets exclusifs et toute autre forme de "chasse gardée" qui

contribue à soulever les prix.

"À ce propos, la thèse officielle des producteurs voulant que les coûts astronomiques de la recherche scientifique soient à l'origine du prix élevé des médicaments, a été magistralement démentie par le rapport de la commission. Les enquêteurs ont en effet établi qu'un grand nombre de producteurs ne font aucune dépense pour la recherche, dans d'autres cas ces frais sont très minimes, dans un cas seulement ils ont atteint un niveau important, soit 39% du montant des ventes.

"Par ailleurs, les commissaires enquêteurs ont établi que les frais de vente et de publicité se chiffrent à près de 25% du montant des affaires dans 27 des principales entreprises. Dans un cas en particulier, les frais

de publicité ont représenté 51% du chiffre d'affaires. Tout ce tintamarre sur les mérites respectifs de tel dentifrice ou de telle pilule contre le mal de tête a trop duré. La publicité coûte au consommateur canadien un prix exorbitant.

"Il nous apparaît impérieux, de conclure M. Marchand, qu'une législation appropriée fixe une limite aux dépenses autorisées pour la publicité et que, par ailleurs, le prix de vente des médicaments soit désormais soumis à un arbitrage au cours duquel les représentants des consommateurs auraient l'occasion de se faire entendre. La CSN réclame depuis longtemps une telle législation d'arbitrage des prix.

"S'il est un domaine où il nous semble nécessaire d'assurer

la production adéquate du public, c'est bien celui des médicaments. Déjà, plusieurs services publics tombent sous la juridiction de régies gouvernementales qui en contrôlent les prix.

"Dans le cas des remèdes, le bien commun exige que l'État établisse les mécanismes nécessaires pour qu'aucun entrepreneur ne puisse exploiter indûment la population dans un domaine aussi vital. Le CSN souhaite, également, que le coût des remèdes prescrits par le médecin soit bientôt couvert par un programme complet d'assurance-santé. De toute façon, que le prix des remèdes soit soldé directement par le consommateur ou assumé par une caisse d'assurance-santé, l'arbitrage des prix trouverait sa justification".



Les cultivateurs veulent des conventions collectives

POUR un travailleur industriel ou un collet blanc, le patron est facile à identifier; c'est ordinairement le monsieur qui signe le chèque de paie. Dans le cas des cultivateurs, le problème n'est pas aussi simple. Le revenu de son labeur lui vient de plusieurs sources, soit des acheteurs qui s'approprient les produits de sa ferme. Certes, il arrive souvent qu'une coopérative prolonge l'action du cultivateur en portant ses produits jusqu'aux marchés. Très souvent aussi, le cultivateur transige avec des entreprises capitalistes. Dans ces cas surtout, le travailleur agricole veut s'assurer qu'il recevra un juste prix et aussi, que ces paiements lui seront faits avant la semaine des quatre jeudis. Il arrive, paraît-il, que des cultivateurs soient payés seulement six ou sept mois après la livraison de leurs produits.

Depuis quelques semaines, on a discuté au Comité de l'agriculture de l'Assemblée législative du Québec d'un bill, le numéro 13, impliquant une refonte de la loi des marchés agricoles du Québec. Cette législation marque une étape dans le développement du syndicalisme agr-



M. Sorel, président général de l'U.C.C.

cole. Le président général de l'Union catholique des cultivateurs, M. Lionel Sorel, a déclaré au Comité de l'Assemblée législative: "Tout le monde proclame que le bill 13 est excellent pour la classe agricole, mais à la condition qu'on en fasse une exception pour chacune des entreprises qui y seraient affectées."

Qui s'est objecté au bill 13? Pourquoi l'ont-ils fait? Les "plants conjoints" que réclament nos confrères du syndicalisme agricole peuvent-ils se comparer aux conventions collectives de travail? Voilà quelques-unes des questions auxquelles nous tenterons de répondre dans notre prochaine livraison. Il nous semble, en effet, que nous ne saurions nous désintéresser du sort qui est fait aux agriculteurs de notre province.

LE TRAVAIL

Frank Hatch Shoe

Un patron récalcitrant

QUEBEC. — Quelque 60 employés d'un fabricant de souliers pour dames ont décidé de prolonger indéfiniment une "assemblée syndicale" qu'ils ont tenue le 20 février dernier.

Ils ne sont pas, en conséquence, rentrés au travail le lendemain, ni aucun des jours qui ont suivi.

Les travailleurs de Frank Hatch Shoe ont posé ce geste pour protester contre l'attitude de leur employeur qui se refuse absolument à discuter avec eux des termes d'une convention collective.

Ils se proposent de demeurer

en assemblée (1) jusqu'à ce que leur patron soit revenu à des meilleurs sentiments.

La vie syndicale n'a jamais été facile à cette usine établie à Québec depuis une vingtaine d'années.

Depuis 1954 deux tentatives d'organisation ont échoué à la suite de pressions exercées par le propriétaire de cet établissement.

Ce n'est qu'en novembre 1961 qu'une section de l'Union Protectrice des Travailleurs en chaussures de Québec réussissait à grouper une majorité des employés de Frank Hatch. Mais elle

n'était pas au bout de sa peine. Durant une année entière, le patron s'employa à retarder l'émission d'un certificat de reconnaissance au bénéfice de l'unité de négociation couvrant ses employés.

Une fois le certificat obtenu, en novembre 1962, M. Frank Hatch n'en laissa pas tomber pour autant son obstruction.

Exaspérés par cette résistance obstinée, les travailleurs décidèrent de ne pas attendre au printemps mais de quitter leur travail juste au moment précis où l'usine est en pleine période de production.

RÉALISME

Il ne suffit pas d'économiser, il importe de placer ses épargnes dans un établissement de crédit qui favorise le développement agricole, industriel et commercial du Canada français.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

601 bureaux au Canada



Par
Adrien Plourde
vice-président exécutif
de la CSN

Les partis politiques

ET LE MOUVEMENT SYNDICAL

Il y a des besoins qui ne peuvent être satisfaits que par l'action des groupes, des gouvernements.

Quel travailleur peut payer une prime d'assurance qui garantira à sa veuve un revenu convenable et permanent ?

Quel handicapé, quel invalide aurait eu les moyens de se protéger contre la misère qu'il mange aujourd'hui ?

Ainsi en est-il des autres problèmes de la vie : maladie, infirmité, chômage, vieillesse, famille nombreuse, etc., etc.

Certes le citoyen doit-il prendre ses premières responsabilités, mais certaines le dépassent et doivent être assumées par la collectivité par des mesures de sécurité sociale.

La collectivité n'administre pas, elle se donne un gouvernement, qui parle et qui agit en son nom. On voit immédiatement l'importance de bien choisir ses administrateurs.

Le choix des gouvernants est plus difficile qu'on le pense généralement. Voyons ensemble la complexité du problème.

En démocratie politique, le parti politique ayant réussi à faire élire le plus de députés est appelé à constituer le gouvernement.

Pour atteindre cette fin, les partis politiques présentent des candidats et un programme électoral à la population.

Ces deux critères sont évidemment très importants mais il faut aussi tenir compte des structures des différents partis et de la valeur des dirigeants pour apprécier les chances de voir tel parti mettre son programme à exécution si l'électorat lui fait confiance.

Nous en avons trop vu pour nous fier uniquement aux programmes des partis politiques. Ils ont toujours cinquante raisons pour les laisser en panne ou même pour les contredire.

Il faut aller au-delà des promesses électorales et découvrir coûte que coûte l'esprit qui anime le parti et, surtout, celui des chefs. C'est ce que nous allons tenter ensemble.

Le revenu national est un immense gâteau qui peut être grossi chaque année par des améliorations techniques, mais qui a quand même des limites dans le temps. Il ne peut avoir la vertu des pains multiplicateurs de l'Évangile.

Promettre en même temps une plus grosse pointe à tous sans diminuer la portion de personne, c'est mentir effrontément à la population ou faire preuve d'une ignorance crasse.

L'action du syndicalisme sur le plan de l'entreprise contribue à grossir la pointe de gâteau du travailleur. Malheureusement dès que celui-ci cesse de travailler, il lui faut la sécurité sociale.

Le gâteau canadien est immense et, en excluant les États-Unis, la portion moyenne par tête est la plus élevée au monde, soit \$1120 ou \$5824 par famille moyenne.

Le partage se fait mal : il y a trop de repus et trop d'affamés.

Pour un partage plus équitable du gâteau, il faut quelqu'un sur le manche du couteau.

Ce "quelqu'un" ne peut être que le gouvernement qui a la responsabilité du bien commun.

Tout parti politique qui refuse au gouvernement de couper le gâteau de façon à ce que les malchanceux de la vie aient au moins le minimum vital, abdique son autorité et laisse les faibles à la merci des puissants.

Les riches n'ont pas besoin de la sécurité sociale et refusent au gouvernement le droit d'arbitrer la lutte pour la vie.

De leur côté, les pauvres et les moins pauvres placent leur confiance dans le gouvernement pour se protéger contre les excès des exploiters.

La région du Saguenay vient de démontrer, une fois de plus, que laissés à eux-mêmes, les exploiters n'ont ni foi, ni loi. La région la mieux payée de la province est en même temps la plus exploitée.

Les travailleurs, surtout les syndiqués, doivent combattre tout parti politique qui fait du gouvernement, un épouvantail et qui

promet, au nom de l'entreprise privée et de la liberté, de laisser les gros et les gras devenir plus gros et plus gras.

Le péché originel a laissé des séquelles dans tous les hommes. Un certain nombre sont plus marqués que les autres; ils ne connaissent aucun frein à leur appétit et, dans la course au

gâteau, ils piétineront et écraseront les autres.

Ils n'ont aucun scrupule. Grossissez ou augmentez le morceau de gâteau, rien à faire; ils iront jusqu'à vous l'ôter sous la dent. Les 3,000 familles du Saguenay, aux prises avec les compagnies de finance et les autres de même acabit, qui se sont rendus à

— Suite à la page 7



"On se fait bardasser en m... là-dedans !"

VOTEZ, c'est un devoir

PARLANT du devoir électoral à la Jeunesse féminine de Rome en mai 1946, Pie XII donnait ce grave avertissement : "Pensez-y bien : ce devoir est pour vous sacré; il vous oblige en conscience; il vous oblige devant Dieu, car avec votre bulletin de vote, vous avez entre les mains les intérêts de votre patrie."

Il est vrai que les élections arrivent souvent. Il est vrai aussi qu'elles n'ont peut-être pas au Canada la même signification qu'elle pouvaient avoir en Italie en 1946; et elles peuvent donner l'impression de ne pas avoir le même caractère d'urgence devant la conscience des citoyens. Cependant, si nous croyons à la démocratie, nous devons en accepter les conditions et les mécanismes

et poser les actes qu'elle exige de nous pour son bon fonctionnement. "A la solidarité, à l'harmonie, aux bons résultats de ce contact entre les citoyens et le gouvernement de l'Etat, on peut reconnaître si une démocratie est vraiment saine et équilibrée et quelle est sa force de vie et de développement". L'ère de la socialisation intense dans laquelle nous sommes engagés requiert notre présence active au niveau de la chose publique si nous ne voulons pas être des irresponsables qui se contentent de se plaindre.

Nous devons voter, pour accomplir un devoir civique élémentaire. Nous devons aussi voter à la prochaine élection du 8 avril, parce que le sort et les intérêts de l'en-

semble des travailleurs sont toujours davantage engagés dans les politiques fédérales comme en témoignent les longs mémoires annuels de la CSN à Ottawa et le programme qu'elle suggère présentement aux partis politiques sur des questions vitales.

Vous ne vous attendez pas à ce que je vous pointe un parti ou des candidats. C'est votre affaire de choisir. J'ai d'ailleurs trop de respect pour votre liberté et votre jugement devant les programmes et les candidats qui s'offrent à vous pour me substituer à des décisions qui doivent se prendre au niveau de votre conscience de citoyens et de travailleurs.

Je me permets cependant de livrer à votre méditation ces quelques réflexions de Pie XII, sur le choix judiciaire des représentants de l'autorité publique : "Le centre de gravité d'une démocratie normalement constituée réside dans cette représentation populaire. Aussi, la question de l'élévation morale, de l'aptitude pratique,

de la capacité intellectuelle des députés au parlement, est pour tout peuple de régime démocratique une question de vie ou de mort, de prospérité ou de décadence, d'assainissement ou de perpétuel malaise." "Tout corps législatif doit accueillir dans son sein une élite d'hommes spirituellement éminents et au caractère ferme, qui se considèrent comme les représentants du peuple tout entier, et non pas comme les mandataires d'une foule, aux intérêts particuliers de laquelle sont souvent, hélas, sacrifiés les vrais besoins et les vraies exigences du bien commun. Une élite d'hommes qui ne soit restreinte à aucune profession ni à aucune condition, mais qui soit l'image de la vie multiple de tout le peuple."

En définitive, vous devez voter et le faire intelligemment. Vous avez le droit de connaître les besoins du pays, les problèmes débattus durant cette période électorale. Il vous appartient de comparer avec calme les programmes politiques et d'ap-

PAR
HENRI PICHETTE,
PTRE



précier les candidats. Et vous préférerez ceux qui vous semblent respecter davantage la dignité et les droits de tous les citoyens; qui suggèrent les politiques les plus réalistes et les plus efficaces; et qui, en même temps, paraissent répondre le mieux aux exigences de la justice et du progrès social.

LE BICULTURALISME AU CANADA

Quel parti offre aux Canadiens français les meilleures chances de jouer pleinement leur rôle?

PAR JEAN-PAUL GAGNON

DEPUIS deux ans, depuis l'été dernier surtout, les politiciens parlent à qui mieux mieux, de bilinguisme, de biculturalisme, de Confédération. Leurs succès sont variables cependant. Bien que ces trois mots recouvrent des réalités bien différentes, nos politiciens, comme beaucoup d'autres, en font un "hachis" dans lequel il est difficile de voir clair.

Essayons donc de démêler un peu ces trois réalités, examinons ensuite la position de la CSN sur le sujet pour y mesurer celles des quatre partis politiques fédéraux.

Biculturalisme

Voici, à mon avis, le mot le plus important des trois, car c'est lui qui résume le principe devant guider les relations entre les deux "races", les deux nations qui habitent le Canada. C'est ce mot qui est au centre du problème créé par l'existence de deux cultures en notre pays: la canadienne-française et la canadienne-anglaise.

L'acceptation du biculturalisme au Canada signifie que deux cultures doivent pouvoir se développer pleinement dans le même pays, l'une dont le véhicule est la langue anglaise, l'autre, la langue française. Pour en arriver à cette fin, il faut prendre certains moyens nécessaires: autonomie provinciale très forte, surtout pour le Québec: bilinguisme intégral au niveau fédéral, et un certain bilinguisme dans toutes les provinces, selon la nécessité; enfin un mécanisme pour que les deux "nations" qui vivent ces cultures puissent discuter d'égale à égale, c'est-à-dire une "renégociation" de la Confédération. Et pour que ce dernier



point soit atteint, il faut l'enquête royale sur le biculturalisme, c'est essentiel.

Si donc l'on n'accepte pas toutes ces conséquences du principe du biculturalisme, il est fort douteux que l'on accepte le principe lui-même. On peut ainsi démasquer les intentions réelles des partis politiques.

Bilinguisme

Quand on parle de bilinguisme au Canada, on veut dire que doit être reconnu un certain statut à la langue française, car la langue anglaise n'en a pas besoin, elle l'a. En somme il s'agit de pouvoir utiliser le français dans l'administration fédérale, dans la gestion des corporations de la Couronne, et dans certaines activités des neuf autres provinces, éducation, signalisation, etc.

Mais attention! On peut être favorable au bilinguisme pour des motifs bien différents dont les deux principaux peuvent ainsi se résumer: motif électoral, ou comme conséquence du biculturalisme.

Le premier motif fait accepter le bilinguisme de mauvaise grâce, simplement pour ne pas irriter inutilement les électeurs canadiens-français, et se traduit par des mesures comme les chèques bilingues, des miettes!

Le second, par contre, fait considérer le bilinguisme comme conséquence de l'acceptation du biculturalisme. Il pourra amener des réformes beaucoup plus importantes et bienfaites.

Confédération

Le "pacte" confédératif fait actuellement de la nation canadienne - française une minorité à Ottawa et ne lui laisse qu'une province en partage sur dix, (on peut dire une et demie, si l'on tient

compte de la nouvelle situation au N.-B.) Cet arrangement ne permet pas à la nation canadienne-française de jouer son rôle comme elle voudrait. Il faudrait trouver une autre formule, il faudrait "renégocier la Confédération". Si l'on se dit pour le "principe des deux nations", on doit accepter que la Confédération soit renégociée. Si non, on n'est pas sincère.

La CSN.

La CSN préconise la reconnaissance pratique de deux cultures au Canada, avec chances égales pour chacune, et qu'elle accepte les conséquences de ce principe. Les Mémoires de la Centrale et les déclarations de ses officiers en font foi. Et vous les connaissez, aussi je n'y reviendrai pas.

Regardons plutôt l'attitude des partis.

Conservateurs

Bien qu'ils aient accordé les chèques bilingues pour des motifs électoraux, l'attitude des conservateurs n'est pas très bienveillante à l'égard du Canada français. On se souvient de la question du recensement; du refus par Diefenbaker d'accorder l'enquête sur le biculturalisme. Les dernières prises de position de certains ministres dans l'affaire de la formation professionnelle ne sont pas rassurantes pour les Québécois. En somme les conservateurs ne veulent pas voir le problème, et ne veulent donc pas prendre les mesures nécessaires.

Libéraux

Les libéraux semblent bien voir le problème: le discours de Pearson en Chambre au mois de décembre le prouve.



Mais il ne faut pas oublier leur passé. Pendant leur règne de 22 ans, ils n'ont rien fait de sensationnel à ce sujet: atteintes répétées à l'autonomie provinciale, invention des fameux plans conjoints obligatoires, etc... Même aujourd'hui, après une cure d'opposition, s'ils semblent mieux comprendre le problème, ils sont encore très timides en ce qui a trait aux propositions concrètes.

Crédit social

Les députés créditistes du Québec semblent d'accord sur le principe du biculturalisme, mais ne semblent pas avoir beaucoup étudié le problème pour y trouver des solutions permanentes. Ils ont beaucoup protesté et ont réclamé pour l'enquête sur le biculturalisme. Même si les députés du Québec ont une attitude favorable, le parti du Crédit social ne fait pas d'effort pour définir sa position sur l'autonomie provinciale ni sur une "renégociation de la Confédération".

Nouveau parti démocratique

Dès son congrès de fondation, donc bien avant les autres partis, le NPD acceptait le principe du biculturalisme, les "deux nations". Comme les libéraux cependant, le NPD pouvait sembler timide en matière de mesures pratiques jusqu'à la récente déclaration de M. Douglas sur la formation d'un Conseil national, la renégociation de la constitution et le bilinguisme intégral dans le fonctionnarisme fédéral. Son attitude au sujet des plans conjoints a l'avantage d'être réaliste et de tenir compte du Québec. Enfin, c'est le parti qui pratique en son sein un bilinguisme presque parfait.

Les partis politiques

— Suite de la page 6

date aux bureaux des Syndicats pour se faire dépanner en savent quelque chose.

Le programme d'un parti politique et la façon des chefs sont des éléments appréciables, mais combien incertains. Ce qui importe avant tout, c'est la conception, l'esprit d'un parti et de ses dirigeants touchant l'organisation de la société.

Il y a une logique qui préside aux destinées des partis politiques. Plus ils défendent l'entreprise privée, moins ils favorisent le syndicalisme et plus ils veulent lui donner une camisia de force.

C'est logique, puisque le syndicalisme bride le capitalisme dans ses excès et fait participer le travailleur à la prospérité de l'entreprise.

Ce n'est plus à la mode de suggérer la mort des syndicats. On les veut moins forts, moins puissants. Sans retenue syndicale, on les prive à la source et ils deviendront dociles et malléables.

Pour mieux cacher leurs intentions, ils n'osent pas combattre directement le syndicalisme, ils s'en prennent aux chefs.

Ils me rappellent cette phrase de Gilbert Cesbron dans son livre "Les Saints vont en enfer", à l'adresse du fils d'un employeur de Sagny :

"Le seul reproche que font les loups aux troupeaux de moutons, c'est d'avoir des chiens".

Nous comprendrions mieux les applaudissements que suscite l'épopée du capitalisme s'ils venaient de bourgeois, d'employeurs de patrons. Qu'ils viennent de travailleurs qui ont été exploités pendant des générations, c'est du plus pur masochisme, c'est baisser ses chaînes.

Travailleurs, après le vote, les beaux discours se seront envolés, les apitoiements auront sombré, les pleurs se seront volatilisés; ce sera l'heure de l'action suivant l'esprit de ceux qui auront été élus.

Les gouvernants tiendront-ils compte des phénomènes de la "socialisation" longuement développés dans l'encyclique Mater et Magistra? Ou laisseront-ils les mains libres aux exploités sous la protection du puissant dieu de la liberté absolue? de la séduisante déesse de l'entreprise privée?

Ils feront ce que vous aurez déjà décidé par votre vote.

Nos quatre grands partis politiques se classent en trois catégories en regard de la sécurité sociale et du syndicalisme.

1— Celui qui exalte les mérites infinis du régime de la propriété privée, ne lui trouve aucun défaut, est contre toute nationalisation et prône un syndicalisme docile.

2— Ceux qui sont satisfaits du régime actuel, accomplissent sous la poussée populaire certaines nationalisations, acceptent sans enthousiasme la sécurité sociale et le syndicalisme, soit comme des pis-aller, soit pour gagner des votes.

3— Enfin, celui qui reconnaît que l'Etat est responsable du bien commun, que certains besoins ne peuvent être comblés que par son intervention, que certains secteurs de l'activité économique ne peuvent être occupés par l'entreprise privée, que le syndicalisme et les autres organismes sociaux ont un rôle important à jouer dans la marche et le développement de notre société.

Votez pour qui vous voudrez, c'est votre droit.

Nous croyons, cependant, que votre vote devrait aller à la catégorie de gens qui partagent le mieux votre idéologie.

La petite bourgeoisie, les artisans, les petits commerçants peuvent être tiraillés sur le plan électoral, ce ne peut être le cas ni du grand patronat, ni des travailleurs. Ils ont inévitablement un credo politique différent et ne peuvent loger à la même enseigne.

Adrien PLOURDE



La planification de l'économie

Pourquoi et comment?

Au moment de comparer les positions respectives des quatre partis politiques canadiens et les revendications de notre mouvement en matière de planification économique, nous n'avions malheureusement pas sous la main le programme officiel de chacun des partis. D'ailleurs, il nous a semblé que la meilleure méthode pour juger de l'attitude de chacun des groupements politiques en regard du problème de la planification, c'était de nous en remettre aux débats de la Chambre.

Le 27 novembre dernier, l'honorable George C. Nowlan, ministre des finances, présentait au Comité plénier de la Chambre des Communes une résolution indiquant que c'était l'intention du gouvernement fédéral d'instituer un Office national d'expansion économique. Cette résolution devait précéder le bill C87. Tous les partis étaient d'ailleurs bien au fait de la chose puisque le discours du Trône avait promis, dès septembre, l'institution d'un tel office.

Lors des séances de la Chambre des Communes les 27 et 28 novembre, les porte-parole les plus autorisés de chacun des quatre partis politiques eurent l'occasion d'exposer leurs vues sur la planification de l'économie canadienne. Pour le bénéfice de nos lecteurs, nous avons pensé reproduire aujourd'hui quelques extraits du "Hansard" très significatifs selon nous des différentes façons dont les

groupements politiques canadiens envisagent le problème de la planification. Quant à la position de la CSN sur cette question, il va de soi que nos lecteurs la connaissent déjà. Cependant, afin de faciliter la comparaison, nous avons cru utile de reproduire deux brefs passages du dernier mémoire présenté par notre mouvement au fédéral.

Jean-Paul LEFEBVRE

Le parti progressiste conservateur

- favorise la création d'un Office de développement économique consultatif.
- n'est pas disposé à voir le gouvernement canadien intervenir dans notre économie autant que cela se fait en Europe
- nous citons M. Nowlan.

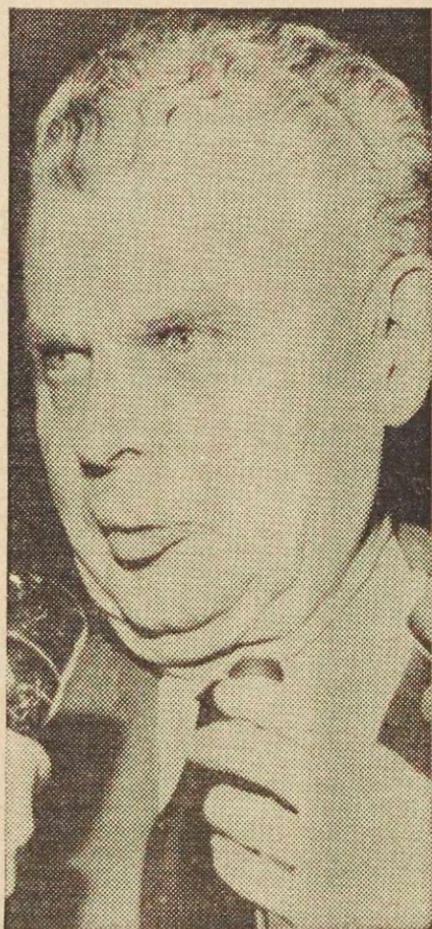
EN présentant à la Chambre des Communes une résolution visant à la création d'un Office national d'expansion économique, l'honorable George C. Nowlan, ministre des finances, indiqua tout d'abord qu'il s'agissait d'un organisme consultatif dont le travail devait permettre au gouvernement : "de recueillir les meilleures idées et les renseignements les plus récents qui permettront au gouvernement d'établir une économie toujours plus vaste et plus prospère dans toutes les régions du pays". Précisant sa pensée sur les renseignements que l'Office devrait fournir au gouvernement, M. Nowlan les divisait en trois catégories :

- a) l'étude et l'analyse des perspectives à moyen et à long terme;
- b) l'étude des méthodes et des mesures qui pourront stimuler l'établissement et l'expansion d'industries nouvelles ;
- c) les nouvelles entreprises et les nouvelles mesures dans le domaine public ou privé de l'économie au sujet desquelles l'Office pourrait faire au gouvernement des recommandations qu'il jugerait utiles.

Afin que nos lecteurs n'aient point de doute sur la portée restreinte que M. Nowlan accorde à l'Office d'expansion économique, nous rappellerons cet autre passage où le porte-parole du parti progressiste-conservateur insiste à nouveau sur le rôle de l'Office : "Qu'on me permette d'exposer ce que je considère comme le fond même de l'activité de l'Office. C'est très simple : conseiller le gouvernement — j'insiste encore là-dessus — sur les moyens à prendre pour assurer le développement et l'expansion dans toute la mesure possible. Ce nouvel organisme d'Etat sera en mesure d'étudier l'évolution prochaine et de donner des avis sur les tendances et l'orientation que prendra probablement l'économie dans trois, cinq ou dix ans".

Vers la fin de son discours, l'orateur devait rassurer la Chambre des Commu-

nes, et les électeurs canadiens, sur le fait que son gouvernement ne se proposait pas d'imiter les pays européens où l'Etat a jugé opportun d'intervenir davantage dans l'économie. Il déclara notamment : "Le Canada possède moins d'entreprises nationalisées et plus d'entreprises privées que n'en possèdent à l'heure actuelle, bien des pays européens. En général, on peut dire que ces pays subissent une ingérence et une participation gouvernementales dans leurs marchés économiques et financiers plus grandes que le Canada, plus grandes, je suppose, que les Canadiens le souhaiteraient pour leur propre compte, actuellement, et, je l'espère, à l'avenir".



Le parti libéral

- semble d'accord avec le parti conservateur sur le degré d'intervention de l'Etat
- reproche au gouvernement d'avoir trop tardé à créer un conseil économique consultatif dont le parti libéral recommandait la création en 1960
- nous citons M. Paul Martin.

RAPPELONS tout d'abord que le chef du parti libéral, M. Lester B. Pearson, ne participa pas au débat sur la création de l'Office d'expansion économique. Le porte-parole officiel du parti libéral fut M. Martin. Il débuta son discours en ces termes :

"Monsieur le Président, la déclaration du ministre des finances nous a intéressés, et je suis certain que son discours est celui parmi les discours ministériels qui a le plus corroboré et sanctionné l'attitude prise à la Chambre par l'opposition libérale depuis quatre ou cinq ans. Les propos du ministre renferment fondamentalement les propositions qu'a faites — et j'ai l'intention de le démontrer — le chef de l'opposition et les autres membres de notre parti depuis que le présent gouvernement est au pouvoir. En effet, devant le ralentissement de l'expansion économique de notre pays, devant la création d'un important problème de chômage et devant une grave situation engendrée par le déséquilibre

de nos paiements, nous avons recommandé au gouvernement d'admettre l'état d'urgence. A cette fin, nous avons recommandé l'institution du genre même d'organisme dont le ministre des finances nous propose l'adoption au nom du gouvernement."

Pour prouver cette dernière affirmation, le porte-parole libéral rappela, en particulier, la teneur d'un document publié lors du rassemblement libéral de 1961 où il était déclaré notamment : "Le gouvernement connaîtra alors le sens dans lequel se dirige la pensée des milieux d'affaires, des milieux ouvriers, et des autres groupes. Ceux-ci apprendront, à leur tour, à mieux connaître la tendance des programmes du gouvernement, qui exercent une telle influence sur l'état des affaires. Ils connaîtront les objectifs que se propose Ottawa et pourront ensuite établir leurs propres programmes avec prévoyance. Les programmes établis tant par le gouvernement que par l'entreprise privée s'inspireront d'une connaissance plus nette de ce qui se passe, d'une meilleure compréhension, et d'une prévoyance de plus longue portée".

Puis, l'orateur rappelle la proposition qu'il formulait lui-même à la Chambre des Communes le 23 mai 1960, et insiste sur le fait que cette proposition recommandait au gouvernement la création d'un Office consultatif. Il reproche au parti conservateur de s'être alors opposé à sa proposition.

Sur le principe même de la planification économique

La CSN est d'avis que tant et aussi longtemps que le Canada ne s'acheminera pas d'une façon résolue sur la voie de la planification économique, les Canadiens seront dans l'insécurité chronique. Voilà ce que notre Centrale syndicale répète depuis déjà longtemps.

La CSN croit d'abord que le gouvernement ne devrait pas se diriger vers la planification comme vers un mal nécessaire, mal conduisant directement à un étatisme exagéré et à une forme pernicieuse de socialisme. Le gouvernement français en est à son quatrième plan. Certes on se sert en France, plus qu'ici, de l'étatisation, mais le secteur public ne compte encore que pour cinq pour cent (5%) environ de la dépense nationale brute, ce qui est toujours loin d'un étatisme envahissant. Au lieu de ces "maux", la planification française a amené le plein emploi et une croissance économique soutenue dont le rythme fait plus que doubler celui des Etats-Unis. On a donc réglé en France, surtout grâce à la planification, des problèmes qui persistent au Canada sans pour autant se diriger vers les "maux" dénoncés par des industriels canadiens.

Non seulement le gouvernement ne doit pas être timoré face à la planification, mais encore doit-il s'y lancer en tenant compte des exigences modernes de la planification démocratique, exigences auxquelles notre système fédératif va nous permettre de répondre avantageusement. En effet, la pratique de la planification démocratique a fait res-

tir la nécessité de l'élaboration de plans régionaux, car cette régionalisation assure une meilleure collaboration de tous les éléments impliqués et une coordination nationale plus réaliste; l'efficacité économique est mieux suivie en même temps que la démocratie. Or le Canada, avec sa structure fédérale, possède déjà des organismes régionaux habitués à ce niveau: les provinces. Aussi faudra-t-il que la planification canadienne soit élaborée par les provinces autant que possible. L'Etat fédéral devra lui assurer la coordination des plans régionaux, provinciaux. C'est pourquoi le rôle du Fédéral va consister d'abord à rendre possible puis à encourager l'élaboration des plans provinciaux, de même qu'à coordonner le peu qui se fait déjà.

Sur le rôle de l'Office national d'expansion économique

Cet Office, pour être représentatif, devrait, selon la CSN, comprendre des personnalités émanant de toutes les forces économiques: capital, travail, consommation, agriculture, en plus de l'Etat et des experts.

Puis, pour que ce Conseil ne se tienne pas à discuter des objectifs globaux et à émettre des recommandations vagues, la CSN estime que l'Office devrait instituer un certain nombre de comités, aussi représentatifs que l'Office lui-même et assistés d'experts.

Voici la liste des comités que suggère la CSN: comités des recherches économiques, de la productivité, de la recherche industrielle, de la loi des combines et cartels, de l'investissement et du commerce extérieur.

Le Nouveau Parti Démocratique

- cite en exemple la planification économique réalisée par les pays démocratiques d'Europe
- affirme que la planification canadienne doit viser au plein emploi et faire appel à une participation importante des gouvernements provinciaux
- nous citons M. T.C. Douglas.

LE chef fédéral du Nouveau Parti Démocratique, M. T.C. Douglas, à l'assemblée du comité plénier de la Chambre tenue le 29 novembre 1962, critiqua la résolution présentée par le ministre des Finances en ces termes: "Rien dans la résolution ne me laisse prévoir que l'organisme s'occupera efficacement de planification économique. Il ressemble trop au conseil de la productivité et au service consultatif sur la main-d'oeuvre qui tendent plus ou moins vers la planification économique, mais sans laisser percer l'intention bien arrêtée d'accomplir le genre de planification dont le pays a besoin pour se donner une solide économie. L'essor économique de l'Europe occidentale a démontré l'efficacité de la planification économique et forcé les vieux partis à rendre un hommage platonique à la doctrine de la planification. Mais plus j'écoute leurs déclarations, plus je suis porté à croire qu'ils n'ont aucunement l'intention d'exercer sur les monopoles et les sociétés géantes le genre de contrôle qui est indispensable à l'efficacité de la planification économique."

"Je signalerai au comité que nous avons, en réalité, au Canada, le choix entre la planification par les sociétés, comme elle existe actuellement, qui permet à celles-ci de faire des projets dans leur propre intérêt (et personne ne les en blâme), afin de réaliser des bénéfices aussi considérables que possible, et l'élaboration de plans dans l'intérêt public, confiée aux représentants élus du peuple."

M. Douglas exposa longuement au comité de la Chambre la pensée de son parti quant aux objectifs de la planification économique. Selon lui, le premier objectif serait le plein emploi. En outre, les efforts de planification de l'économie devraient tendre à stimuler l'effort économique et à démocratiser cet effort et ces activités par la participation active

des représentants des principaux secteurs et des principales régions du pays. M. Douglas insista longuement sur le rôle des provinces canadiennes dans l'orientation de l'économie du pays. A ce propos, il déclara notamment: "Il importe aussi que les provinces, par l'entremise de conseils régionaux et d'un ministère des relations fédérales-provinciales, jouent un rôle important en ce qui concerne l'élaboration des plans, dans un pays non seulement à caractère fédéral, mais encore fondé sur deux nations, deux cultures et deux langues."



La position de la CSN



Le Crédit Social

- prétend que la planification économique convient seulement aux communistes
- affirme qu'il n'existe pas de problème de production au Canada... (!)
- nous citons MM. Robert Thompson et Réal Caouette.

LE chef national du Crédit social, M. Robert Thompson, se chargea lui-même d'exposer les vues de son parti sur la planification économique. Son discours est rapporté dans le "Hansard" du 27 novembre 1962.

M. Thompson déclara notamment:

"Je rappellerai aussi à certains membres de la Chambre que même si le ministre des Finances a soigneusement évité le mot de planification, la planification n'est pas du tout la solution. Tout bien considéré, la meilleure planification de ceux qui croient en l'absolu de la planification — je parle des gouvernements comme ceux de la Chine et de l'Union soviétique — n'est pas parvenue à accroître la production agricole ni à réaliser bon nombre des objectifs qui lui avaient été fixés. Même aux Etats-Unis, beaucoup trop de tentatives de planification ont été un échec."

"Je crois qu'il existe à ce sujet quelques principes de base qu'il faut considérer. Le problème créé par les précédents gouvernements, tant libéraux que

conservateurs, provient de l'opinion erronée selon laquelle le passage de notre société de l'économie rurale agricole à l'économie urbaine industrielle a entraîné une telle complexité dans la collectivité que l'individu ne peut plus remédier à ces difficultés supplémentaires. L'Etat a donc senti la nécessité d'assumer la direction, au point, en somme, d'en dicter à chacun sa conduite. C'est là que réside le grand danger qui nous menace."

Le porte-parole du Crédit social déclara, en outre: "Ce n'est pas l'Office national d'expansion économique ni le Conseil national de la productivité, pas plus que dix autres organismes de ce genre, qui vont résoudre les problèmes de fond. C'est à la Chambre et à ceux qui y siègent qu'il incombe de les régler."

Le chef-adjoint du Crédit social, M. Réal Caouette, devait participer au débat lors de la séance du 29 novembre 1962. Il déclara notamment: "Monsieur l'Orateur, à l'heure actuelle, tous les partis politiques canadiens cherchent, par tous les moyens possibles, à présenter comme raisonnables à l'ensemble de notre population des plans et des systèmes de planification relativement à la production canadienne, alors que le problème de la production canadienne est réglé. Faisons des plans, faisons des rataplans, si c'est nécessaire, la production est là quand même. Il s'agit de distribuer cette production."

Les armes nucléaires



PAR
JEAN FRANCOEUR

Quel rôle le Canada doit-il jouer dans un monde menacé par cette ombre terrifiante?

Le parti progressiste-conservateur

DANS un discours aux Communes le 25 janvier dernier, M. Diefenbaker a rappelé la position prise par son parti lors de la dernière campagne électorale: "Tant que nous souhaiterons en arriver au désarmement, avait-il déclaré à Brockville, nous ne permettrons pas au Canada de faire partie de la famille nucléaire. Nous voulons éviter la dissémination des armes nucléaires en dehors des frontières des puissances atomiques de l'heure".

Cette position de principe est cependant difficile à concilier avec les engagements que le gouvernement canadien a pris sous le régime de M. Diefenbaker.

Dans ce même discours aux Communes, le premier ministre reconnaissait que son gouvernement avait pris divers engagements dans le cadre de l'OTAN et de NORAD. C'est ainsi, par exemple, que son gouvernement acceptait en 1959 que la première division aérienne du Canada en Europe se charge de la reconnaissance tactique pour protéger les avions de l'OTAN contre la première attaque. M. Diefenbaker ajoute: "Alors que rien ne précisait que les avions devraient être équipés d'engins nucléaires, tout le monde se rendait compte que ce serait souhaitable et qu'ils pourraient disposer de ces engins nucléaires au fur et à mesure des besoins".

En faisant l'analyse de ce texte à la lumière des diverses attitudes de M. Diefenbaker, il apparaît que l'argumentation du premier ministre repose sur l'appréciation des "besoins". En effet, le premier ministre a toujours reculé le moment où les diverses armes canadiennes seraient effectivement munies d'armes nucléaires (qu'il s'agisse du Bomarc, du Voodoo, du Honest John ou du CF-101).

— Suite à la page 11

EN RÉSUMÉ: La position du parti conservateur reflète une profonde indécision. Malgré quelques déclarations énergiques qui pourraient laisser entendre le contraire, M. Diefenbaker ne se refuse pas à l'usage d'armes nucléaires par les forces canadiennes.

EN RÉSUMÉ: La position du parti libéral est claire. Selon M. Pearson, il ne fait aucun doute que les forces canadiennes doivent disposer d'armes nucléaires pour assurer la défense de notre pays et contribuer au maintien de la paix dans le monde.

Le parti libéral

M. Pearson a-t-il fait volte-face par rapport à ses positions antérieures sur le sujet des armes nucléaires? La plupart des observateurs le croient, mais M. Pearson continue de lutter vigoureusement pour établir qu'il n'en est rien.

Lors du débat sur la politique de défense du Canada, M. Pearson a rappelé dans un discours aux Communes, le 25 janvier dernier, quelle était la position de son parti lors des dernières élections. Il a fait les citations suivantes tirées du programme du parti libéral publié le 13 avril 1962:

"En se fondant sur ce qu'on sait à ce moment-ci, la politique du nouveau gouvernement libéral ne fera pas du Canada une puissance nucléaire EN CE SENS qu'elle ne le forcera pas à fabriquer, acquérir ou utiliser des armes nucléaires sous contrôle canadien ou américain."

La nuance introduite par les mots "en ce sens" (que nous avons soulignés) revêt une importance capitale dans le débat. En effet, le même programme ajoutait: "Si les membres de l'OTAN s'entendent sur une force de dissuasion nucléaire placée non sous un contrôle national, mais sous l'autorité de l'OTAN, les forces armées du Canada au sein de cet organisme devraient devenir parties à cet accord et être munies d'armes nucléaires dans les secteurs tactique et défensif."

Le programme libéral reconnaissait, cependant, qu'il "est impossible d'arrêter à tout jamais une politique de défense. Il faut prendre des décisions d'après le jeu des circonstances: il faut agir résolument quand il est nécessaire d'agir."

— Suite à la page 11

Le Nouveau Parti Démocratique

LE NPD est d'avis qu'il est extrêmement important que "la population du Canada connaisse l'attitude des divers partis politiques (sur les armes nucléaires), afin qu'elle puisse tracer la voie dans laquelle notre pays devra s'engager".

Dans un discours aux Communes, M. Douglas a exprimé l'avis que la population du Canada tient à savoir: quelle est la ligne de conduite que nous allons suivre, quels sont les engagements que nous avons contractés, pourquoi nous l'avons fait, dans quelle mesure nous allons les respecter et quelles en seront les répercussions sur l'avenir du Canada et pour la paix du monde.

M. Douglas estime que le Canada devrait consacrer tous ses efforts à la prévention d'un holocauste nucléaire. Nous affirmons, a-t-il enchaîné, que l'apport le plus utile du Canada à la paix est son refus d'accepter des armes nucléaires pour les forces canadiennes au Canada ou à l'étranger. Tout élargissement du cercle nucléaire augmente en progression géométrique le danger que la folie des grandeurs pousse quelqu'un à appuyer sur un bouton pour déclencher un holocauste nucléaire dans le monde."

M. Douglas ne croit pas à la distinction entre les divers types d'armes nucléaires telle que suggérée par M. Thompson quelques instants plus tôt. "L'usage d'armes nucléaires tactiques entraînerait forcément, selon lui, l'usage d'armes nucléaires stratégiques. Presque toutes les autorités militaires ont maintenant abandonné la théorie d'une guerre nucléaire tactique, d'envergure restreinte".

Le NPD accuse, d'autre part, le gouvernement conservateur d'avoir "préféré

— Suite à la page 11

EN RÉSUMÉ: Le Nouveau Parti Démocratique offre une position très claire: il est opposé à l'usage des armes nucléaires par les forces canadiennes, au pays ou à l'étranger. Il favorise de plus un rôle original pour le Canada, petite puissance, au sein des Nations-Unies.

EN RÉSUMÉ: Le Crédit social apparaît divisé sur la question des armes nucléaires. M. Caouette se prononce carrément contre, tandis que M. Thompson admet sur ce point être en désaccord avec son chef-adjoint et propose la création d'un comité parlementaire "non-partisan".

Le Crédit Social

M. Thompson exprimait récemment l'avis que la question des armes nucléaires ne devrait pas faire l'enjeu de la présente campagne électorale, que la politique du Canada en cette matière devrait être élaborée par un comité parlementaire à l'abri de ce qu'il a appelé les querelles partisans.

Telle n'est, cependant, pas l'opinion de M. Caouette qui s'est déclaré carrément contre l'utilisation d'armes nucléaires par les forces canadiennes, soit sur notre sol, soit à l'étranger.

La position énoncée précédemment par M. Thompson, lors du débat sur la défense aux Communes, manquait de clarté. Il apparaît que le Crédit social, comme tous les autres partis d'ailleurs, s'oppose à l'usage "d'armes offensives susceptibles de semer inconsidérément la destruction massive."

L'emploi de ces armes est, à son avis, un crime contre l'humanité qui, moralement, n'est jamais justifié. Quelques minutes plus tard, il devait ajouter, cependant, que le Canada doit s'en remettre "à la puissance de dissuasion nucléaire des États-Unis." Il ajoutait "que dans notre propre intérêt pour avons le devoir d'aider à maintenir cette puissance de dissuasion."

Dans le contexte militaire actuel, et dans le cadre des engagements pris par le Canada, cette dernière phrase laisserait entendre que les forces armées devraient faire usage des ogives nucléaires destinées à protéger cette force de dissuasion comme c'est le cas du Voodoo ou du Bomarc, par exemple.

Un communiqué du Crédit social émis par la suite n'a pas clarifié davantage cette position. On y lit que le Cré-

— Suite à la page 11

La CSN s'est toujours opposée à l'usage de ces armes de destruction

LE problème que posent les armes nucléaires à la conscience universelle revêt une telle importance que tous les autres problèmes sont rejetés dans l'ombre par cette menace terrifiante qui modifie radicalement la perspective des luttes entre nations.

La CSN est convaincue que seule une opinion publique mondiale bien éclairée, et constamment en éveil, peut empêcher les États d'avoir recours à ces moyens globaux de destruction et les forcer, éventuellement, à les bannir à tout jamais.

Il faut non seulement s'opposer à l'élargissement du cynique "club atomique", mais procéder rapidement à sa dissolution avant que l'erreur, ou la folie, rendent cette planète inhabitable.

Le Canada, à notre avis, doit non seulement promouvoir cette politique de toutes ses forces, mais il doit obstinément refuser de jouer le jeu des grandes puissances dans ce domaine, afin d'être plus en mesure, avec les autres nations pacifistes, de faire entendre la

voix de la raison. C'est pourquoi nous nous objectons à ce que notre pays devienne un producteur d'armes nucléaires ou que notre armée en fasse usage. Nous nous opposons à leur entreposage sur notre territoire.

C'est avec enthousiasme que la CSN appuie la proposition soumise aux Nations Unies visant à la création d'un "club non-nucléaire". Nous avons été heureux d'apprendre que le Canada avait souscrit, au moins en principe, à cette idée généreuse. Nous espérons qu'il persévérera dans cette voie et que notre pays s'inscrira sur la liste des nations qui refusent l'idée même d'une guerre nucléaire.

EN RÉSUMÉ: Le texte qui précède, tiré du dernier mémoire de la CSN au gouvernement fédéral, ne laisse aucun doute: la CSN ne veut pas que l'armée canadienne fasse usage d'armes nucléaires, soit au pays, soit à l'étranger.

CONSERVATEURS

— Suite de la page 10

Cette hésitation a été la cause de la démission retentissante du ministre de la défense, M. Harkness, et du ministre-associé de la défense, M. Sévigny. Les deux membres du cabinet de M. Diefenbaker ont alors exprimé l'avis que le Canada devait honorer les engagements qu'il avait pris.

M. Diefenbaker semble donc prêt à mettre des ogives nucléaires entre les mains des soldats canadiens et même laisse poursuivre leur entraînement en vue de l'usage de ces armes. Il n'accepte pas cependant que ces ogives soient entreposées sur le sol canadien, ni qu'elles soient mises immédiatement à la disposition de nos armes.

D'autre part, M. Diefenbaker met sérieusement en doute le dispositif actuel de défense contre une attaque nucléaire. Il s'en prend surtout au Bomarc dont la valeur défensive est grandement réduite puisqu'il ne peut servir que contre les bombardiers et non contre les engins balistiques intercontinentaux.

A la lumière des entretiens de Nassau et du nouveau rôle des missiles Polaris qui remplaceront progressivement les fusées lancées du sol à partir de bases européennes, M. Diefenbaker est d'avis que l'OTAN devra reconsidérer, à sa réunion de mai prochain, tout son système de défense. M. Diefenbaker n'a pas cependant indiqué quelle position le Canada entendait prendre dans ces pourparlers, notamment sur le projet de force nucléaire multilatérale au sein de cet organisme. Il a cependant laissé entendre devant un groupe de membres du parti conservateur de l'Ontario que les forces canadiennes de l'OTAN "ne seront pas moins bien armées que celles des alliés de notre pays."

Rappelons que le dernier congrès du parti, tenu le 20 janvier dernier, a laissé carte blanche à M. Diefenbaker en tout ce qui touche la question des armements nucléaires.

LIBERAUX

— Suite de la page 10

Dans la conjoncture actuelle, M. Pearson estime que le Canada doit remplir ses engagements. Or, le gouvernement canadien a fait, au nom du Canada, des promesses "dont les forces canadiennes ne peuvent s'acquitter qu'en utilisant des ogives nucléaires."

On a cru un moment que M. Pearson, sitôt que les engagements du présent gouvernement auraient été acquittés, refuserait de continuer le rôle nucléaire du Canada au sein de l'OTAN et de NORAD. Mais il n'en est rien et le chef de l'opposition a voulu être très clair là-dessus. "Nous conserverons les armes que nous avons," a-t-il déclaré récemment.

M. Pearson semble donc favoriser l'établissement d'une force nucléaire multilatérale au sein de l'OTAN. En tel cas, le Canada devrait "devenir un élément actif de la défense collective."

Dans le monde où nous vivons, le chef du parti libéral estime que le monde libre doit "posséder une force défensive, une force de dissuasion si l'on veut y compris une force de dissuasion nucléaire." Il enchaîne en disant que la seule autre solution sincère serait d'accepter une position de neutralité et de

pacifisme : position qu'il juge honnête, mais dangereuse.

Le Canada, pour sa part, devrait être un "élément actif de la défense collective." Notre pays, cependant, "ne devrait faire aucun apport aux armes nucléaires stratégiques de dissuasion : sa participation devrait se borner aux dispositifs de première alerte, pour protéger ces armes de dissuasion et en empêcher la destruction."

NOUVEAU PARTI

— Suite de la page 10

jouer à une sorte de jeu de cache-cache" en ce qui touche les engagements de notre pays au sujet des armes nucléaires. "Si vous vous êtes trompés en prenant des engagements, jouez franc jeu et négociez à nouveau".

M. Douglas est aussi d'avis que le parti libéral a adopté récemment une attitude qui marque un revirement par rapport à sa politique antérieure sur les armes nucléaires, et cela "sans que les membres du parti soient consultés".

Le Nouveau Parti ne prétend pas cependant se dérober à ses responsabilités. "Notre pays ne peut avoir une politique pacifiste. Le refus de nous battre ne nous mettrait pas à l'abri d'une attaque", a dit M. Douglas.

"Il ne serait pas réaliste, selon le chef du NDP, que le Canada préconise le désarmement nucléaire unilatéral. Le rôle du Canada consiste plutôt à oeuvrer pour la sécurité collective sous l'égide des Nations Unies".

M. Douglas a tenu à rappeler que "les denrées alimentaires sont une des armes les plus importantes de l'arsenal de la démocratie. Le Nouveau Parti démocratique a souscrit, lors de son congrès de fondation, à ce que le Canada affecte 2 pour cent de son revenu national brut à l'aide aux pays insuffisamment développés".

Interrogé sur le point exact qui faisait l'objet du litige, M. Douglas a exprimé clairement l'avis suivant :

"Pour ce qui est de NORAD, je crois que le Canada devrait rompre l'engagement qu'il a pris de fournir des missiles Bomarc et des intercepteurs Voodoo, et continuer celui qu'il a pris de fournir des systèmes d'avertissement, tant qu'ils se révéleront utiles.

"Quant à l'OTAN, je crois que nous devrions y demeurer jusqu'à ce que les Nations Unies soient assez puissantes pour assurer la sécurité collective dont le monde a besoin. Mais je tiens à signaler que pour être membre de l'OTAN, il n'est pas nécessaire que le Canada accepte des armes nucléaires".

CREDIT SOCIAL

— Suite de la page 10

dit social croit que les forces armées du Canada doivent être équipées de moyens de défense "CONVENTIONNELS" (c'est nous qui soulignons), mais M. Thompson ajoutait, au cours de cette même conférence de presse, que certaines armes NUCLEAIRES deviendront tellement COURANTES dans quelques années qu'elles seront considérées comme CLASSIQUES.

M. Caouette, pour sa part, prenant la parole aux Communes, au lendemain du discours de M. Thompson, a rappelé les déclarations du chef de son parti. M. Thompson, selon M. Caouette, "a exposé la politique générale de notre groupement. Cette politique ne vaut pas pour une seule province ou un seul secteur de notre pays, mais pour l'ensemble du Canada."

M. Caouette poursuivait en disant : "Nous voulons, dans le Crédit social et chez les créditistes, une politique claire et nette."

Le chef-adjoint du Crédit social enchaîne ensuite les propositions suivantes :

"Nous sommes opposés à l'utilisation des armes nucléaires."

"Il s'agit de savoir si le Canada devrait obtenir ou non des armes nucléaires en ce moment... Que nous ayons au Canada des plans de défense en cas d'attaque, nous pouvons en accepter une partie en principe, mais pas tellement."

"Nous, du Crédit social, sommes officiellement opposés aux armes nucléaires, que ce soit au Canada ou en dehors du pays. Nous sommes en faveur du pain et du beurre, en faveur de ceux qui ont faim sur la terre."

Le communiqué officiel de l'Association du Crédit social du Canada, à la suite d'une réunion du comité de stratégie, refuse de formuler un engagement précis. Il se contente de souligner que "le Crédit social garantit que, après les élections, il nommera immédiatement un comité parlementaire de défense non partisan pour recommander une politique de défense dont la réalisation se fera à la lumière d'informations confidentielles."

Les jeunes et l'action politique

PAR RAYMONDE LORRAIN



QU'ILS le veulent ou non les jeunes sont, eux aussi, emportés par les événements et sont dans l'obligation d'agir. A première vue, il n'est peut-être pas facile de définir l'attitude qu'ils peuvent prendre, mais avec leurs besoins, le dynamisme que nous leur connaissons, nous savons qu'ils peuvent trouver eux-mêmes plusieurs formules.

Le droit de vote doit avoir pour eux la même signification que pour tout citoyen, c.-à-d. participer au choix des détenteurs du pouvoir avec tout ce que cela comporte de conséquences. Avant d'apposer son vote, il y a tout un processus à suivre afin de le faire le plus judicieusement possible.

Les jeunes ont à se préparer un avenir. Il sera florissant, si les gouvernements font tout en leur pouvoir pour le rendre tel. On a rien sans effort. Alors il est normal que pour avoir des avantages souhaitables les jeunes disent leur mot en politique, car comme le disait l'un d'eux : c'est le centre de notre vie sociale.

Les jeunes syndiqués

Ils ont des problèmes. De plus en plus ils en prennent conscience. Alors comment peuvent-ils en ignorer l'aspect politique? Impossible car tout cela se tient. Le travail, les lois ouvrières, toute législation sociale. Le gouvernement élu par le peuple justement est susceptible d'améliorer ou non leurs conditions de travail, par sa législation. Le syndiqué en prend

davantage conscience par le truchement de son mouvement et peut agir avec celui-ci.

La jeunesse est en éveil et avec les informations requises, elle ne s'endormira pas bientôt, je crois. Je suis persuadée qu'elle suivra de moins en moins l'attitude paternelle. Ce ne sera pas un délit, même si c'était jugé comme tel, je serais plutôt portée à crier "bravo" à cette forme de délinquance.

Le fait que les jeunes agissent davantage dans ce domaine peut changer l'orientation de la politique. Seulement, il y a une condition importante à cela, c'est qu'ils ne fassent pas la même chose qu'ils reprochent à certains politiciens : être à leur service personnel, non à celui du peuple.

Le vote à 18 ans

Certes ce n'est pas prématuré. La plupart des jeunes s'intéressent vraiment à la politique lorsqu'ils savent qu'ils pourront voter bientôt. Alors qu'ils le fassent dès cet âge ne peut que leur être salutaire.

Primo, leur apprendre plus jeune le sens des responsabilités. Secundo, leur faire poser un acte qui confirmera qu'ils sont des citoyens pouvant apporter quelque chose d'eux-mêmes à la société.

Les jeunes ont des opinions méritant l'attention de tous. Qu'ils se préoccupent de la question politique et qu'ils passent à l'action c'est heureux et encourageant dans une perspective d'avenir.

Shawinigan . . .

— Suite de la page 4

signature de leurs conventions parce qu'ils n'avaient pas obtenu satisfaction de leur syndicat dans des questions comme celles du rythme de travail, etc.), tous ceux-là constateront que la convention collective de Shawinigan Chemicals place le Syndicat national des travailleurs en produits chimiques de Shawinigan nettement à l'avant-garde du mouvement syndical.

Vers une Grande Charte de la démocratie industrielle?

Pour reprendre l'expression de Claude Ryan, qui a fait du règlement de cette grève le sujet d'un de ses éditoriaux dans LE DEVOIR, cette convention marque un progrès vers la démocratisation industrielle.

Il est nettement établi, dorénavant, que le syndicalisme peut et doit défendre intégralement le travailleur et être présent quotidiennement dans l'usine dans tous les domaines où s'exerce par rapport à eux l'au-

torité de l'employeur. La paix industrielle ne saurait exister sans cette condition.

Or, cette condition peut être acceptée par le patronat, s'il renonce une fois pour toutes à l'illusion qu'il doit tout régenter hors les salaires et quelques autres conditions de travail. Cet absolutisme n'est pas nécessaire, et d'ailleurs il sera toujours combattu. Mieux vaut s'orienter, sur le plan des relations industrielles, vers une formule qui fera disparaître les causes de conflit.

Quand Jean Marchand propose des négociations à l'échelle de l'industrie, et quand Gérard Picard propose un pacté social entre le patronat et les syndicats, il s'agit, à mon sens, de négocier une charte nouvelle dont les termes, largement compréhensifs, définiront pour de nombreuses années à venir le rôle et la juridiction syndicaux dans les relations industrielles.

Le syndicat national des travailleurs en produits chimiques de Shawinigan a, par son action efficace, défini dans une large mesure ce rôle et cette juridiction. C'est en quoi son exemple fera époque.

SYNDICALISME ET PROGRÈS

LA prise de position catégorique du président de l'Association professionnelle des professeurs de l'enseignement spécialisé en charge du rapport du Comité d'étude sur l'enseignement technique et professionnel apporte un démenti éclatant à ceux qui prétendent que le syndicalisme, dans la fonction publique, est un obstacle au progrès et aux réformes nécessaires. De la longue déclaration de M. Yvon Chartrand, nous retiendrons le paragraphe suivant :

"L'Association professionnelle des professeurs de l'enseignement spécialisé espère que le gouvernement provincial aura l'énergie, le dynamisme et la largeur de vue nécessaires pour mener à bien les

profondes réformes si justement suggérées par le Comité d'étude sur l'enseignement technique et professionnel. Et comme rien ne se réalise sans qu'il y ait des hommes l'opèrent, elle souhaite qu'il aura le courage de remplacer par des personnes plus compétentes les hauts fonctionnaires actuellement responsables de l'enseignement spécialisé et qui, aux dires même du Comité d'étude, ont "une tendance spontanée au conservatisme," une "fidélité aux origines (qui) semblent avoir beaucoup contribué à détourner l'enseignement spécialisé des changements extrêmement rapides qui se sont produits dans le monde du travail depuis un demi-siècle."

Politique '63

NE MANQUEZ PAS CHAQUE SEMAINE

CETTE ÉMISSION COMMANDITÉE

PAR LA "CSN"

SUR LES ONDES DES POSTES SUIVANTS :

MONTREAL :	Samedi	CFTM-TV	8.45
SHERBROOKE :	Samedi	CHLT-TV	6.15
QUEBEC :	Mardi	CFCM-TV	8.45
JONQUIERE :	Samedi	CKRS-TV	7.15
RIMOUSKI :	Dimanche	CJBR-TV	6.45

L'EXPÉRIENCE SUÉDOISE

*Patrons et travailleurs
arrivent à une entente fondée
sur la reconnaissance de
leur droit mutuel à l'existence*



Par **BERTIL KUGELBERG**

directeur de la Confédération des Employeurs Suédois (SAF)

DANS certains pays on a eu tendance au cours des dernières années à instituer des corps tripartites dans le but de diriger — ou du moins d'influencer — les négociations concernant les salaires et autres conditions de travail entre employeurs et employés. La Suède n'a pas suivi ce mouvement. On en comprendra facilement les raisons par l'exposé de quelques faits de notre histoire industrielle.

En 1936, un événement se produisit. Un conflit s'était déclaré chez les droguistes à Stockholm. Le mouvement ouvrier, par sympathie, entra dans la bataille qui prit des proportions énormes. Un grand nombre d'individus s'y trouvèrent mêlés, la plupart d'entre eux n'ayant absolument rien à voir avec l'origine de la dispute, et l'on présenta

des motions au Parlement suédois en vue de limiter les pouvoirs des organisations d'employeurs et de travailleurs.

Afin d'éviter qu'on en vienne à une législation, les deux parties instituèrent un petit comité (six délégués de chaque part) dans le but de discuter d'une solution possible. Pendant deux ans le groupe s'est réuni périodiquement à Saltsjöbaden, un petit port de villégiature près de Stockholm. Ils prenaient leurs repas et passaient leurs soirées ensemble, et à mesure qu'ils apprirent à se connaître ils en arrivèrent à causer ouvertement et amicalement sur divers sujets. Les employeurs eurent ainsi l'occasion de s'instruire sur les buts, la structure, les activités et le fonctionnement du mouvement ouvrier. De leur côté les travailleurs purent se renseigner sur l'économie, l'administration et les affaires. Ainsi, au cours de ces entretiens, une nouvelle attitude s'est développée — que l'on n'aurait jamais crue possible jusqu'alors — à l'égard de l'autre

partie, un désir réel d'écouter et de comprendre, et de se faire comprendre. C'est ce qu'on a appelé "l'esprit de Saltsjöbaden", qu'on retrouve maintenant de plus en plus dans les relations entre employeurs et ouvriers.

Après deux ans de délibérations, on en arriva à une sorte d'entente de base établissant une procédure rationnelle pour les négociations entre les parties. Il ne fut plus question de législation.

Ce même comité a préparé, au cours des années, un certain nombre d'ententes dans des domaines où les deux parties ont des intérêts communs, par exemple la protection locale des travailleurs, la formation professionnelle, les conseils du travail, l'étude des temps et mouvements, etc. Ce comité existe toujours et se rassemble quelques fois au cours de chaque année, non pour discuter des questions couvertes par les négociations habituelles sur les salaires et les conditions de travail, mais de problèmes plus généraux à longue éché-

ance, tels que les perspectives d'avenir de certaines industries capitales, l'organisation rationnelle et l'automatisation.

Un relevé des grèves et "lockouts" au cours des dix dernières années démontre clairement que nos activités ouvrières ont été des plus pacifiques. Mais ce n'est pas tout d'avoir la paix, nous savons tous que les perspectives économiques d'un pays, d'une industrie ou d'une entreprise constituent un facteur décisif dans les résultats de négociations sur les salaires.

"L'esprit de Saltsjöbaden" a permis aux deux parties de s'entretenir plus ouvertement et poursuivre des négociations dans une atmosphère de confiance. Nos efforts pour en venir à une entente pacifique ont sans doute été inspirés par un respect mutuel de la force de la partie adverse, respect acquis par suite d'une expérience assez pénible dans le passé. "L'union fait la force", dit un vieux dicton. Je crois qu'on pourrait ajouter: la force fait l'union.

Par **ARNE GEIJER**

président de la Confédération des Syndicats Suédois (LO)

LE chiffre total des syndiqués en Suède est d'environ deux millions, dont un peu plus d'un million et demi appartiennent à la LO. Ces chiffres indiquent que le pourcentage des ouvriers syndiqués dépasse 90% dans le domaine couvert par la LO.

Il est à noter qu'il n'y a jamais eu de clauses d'obligation ou restrictives en Suède, et que l'appartenance à un syndicat est tout à fait volontaire.

Depuis 1952, tous les contrats de salaires, à l'exception d'un seul, ont été conclus sur une base de négociations centrales. En général une entente sur les salaires en Suède est à portée nationale, régissant les conditions de travail pour tous les employeurs d'un certain secteur — contrairement aux contrats collectifs aux États-Unis, par exemple, qui sont conclus avec chaque employeur séparément. Les négociations centrales sont conduites, de la part des employeurs, par la Confédération des employeurs suédois (SAF), et du côté ouvrier par la LO.

Dès qu'une entente a été conclue entre les deux organisations principales, elle doit être soumise au Conseil général de la LO, lequel est formé de représentants de tous ses affiliés, et revêt alors le caractère d'une recommandation. Il appartient aux 41 syndicats nationaux de décider finalement si l'entente préliminaire doit être adoptée ou non.

Ce système de négociation est compliqué et demande naturellement beaucoup de temps, si l'on considère le grand nombre de syndicats nationaux impliqués et les circonstances différentes prévalant dans chaque secteur.

Les négociations centrales s'avèrent cependant efficaces surtout parce qu'elles peuvent tenir compte des besoins spéciaux à l'intérieur de certains groupes d'industrie et de certaines catégories de travailleurs, tout spécialement les petits salariés.

Dans le domaine des relations entre employeurs et employés, je crois que nous sommes parvenus à obtenir les meilleures relations qu'il soit possible

d'avoir dans un pays libre, avec des organisations indépendantes. Les employeurs et les ouvriers diffèrent d'opinion sur plusieurs points de grande importance, mais le facteur décisif est de savoir que des deux côtés on est prêt, au cours des négociations, à accepter un compromis afin de pouvoir en venir à une entente.

Les participants de la vie ouvrière en Suède sont d'avis depuis longtemps qu'ils doivent tenter de résoudre leurs litiges entre eux. Ils doivent s'efforcer d'arriver à une entente au moyen de négociations, et si possible sans conflit. Le gouvernement respecte ce point de vue, et lors des négociations centrales sur les salaires en 1962, une entente fut conclue sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'arbitrage public. Il n'y eut aucun contact avec le gouvernement durant tout le cours des négociations. On peut en conclure que les deux parties sont conscientes de leur responsabilité, non seulement en ce qui concerne leurs propres problèmes, mais aussi ceux de la communauté en général.

Ceci est un des points de base de notre système. La liberté des deux parties de fixer les salaires et les conditions de travail sans l'intervention du gouvernement est une "liberté responsable".

Nous sommes conscients du fait qu'il dépend de nous qu'une entente soit conclue ou non. Dans la négative, un conflit peut s'ensuivre. L'employeur n'est pas le seul à souffrir des conséquences d'un conflit; il en résulte également de graves difficultés pour les travailleurs, et pour la communauté en général.

Un autre facteur important est qu'il nous est facile d'obtenir une étude du développement de notre économie nationale. Grâce à nos activités dans le domaine de l'éducation et à des débats publics permanents, les membres actifs de notre organisation sont conscients du fait que nos richesses naturelles sont limitées, et que nous devons couvrir non seulement les augmentations de salaires mais aussi les dépenses de la communauté, par exemple la sécurité sociale et le programme complet d'éducation à tous les niveaux.

La Suède et le Canada offrent plusieurs points de similitude, voilà l'intérêt des textes reproduits ci-haut, qui sont une adaptation des propos tenus par une délégation de ce pays de passage à Ottawa au cours de l'automne dernier. Cette délégation, composée d'un représentant du gouvernement suédois et de deux dirigeants de grandes organisations patronales et ouvrières, avait été invitée par

notre pays à venir exposer comment la Suède avait réussi ce miracle d'une croissance normale grâce à la planification. Ces propos ont été repris dans une brochure intitulée "Paix Industrielle et plein emploi en Suède." Nos lecteurs ont eu l'avantage de lire, dans notre édition du mois dernier, le point de vue du gouvernement suédois.

CONCOURS DU MOIS

JEU No 1: pour les enfants de 4 à 8 ans

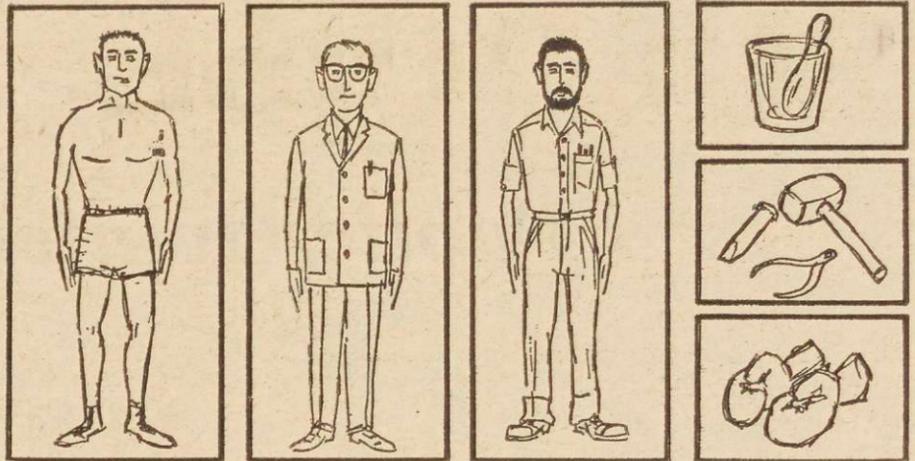
Notre gagnant :

Gaston Boutin (5 ans), 1765, rue Lallement, Drummondville-Sud, qui a répondu correctement au jeu que nous proposons.

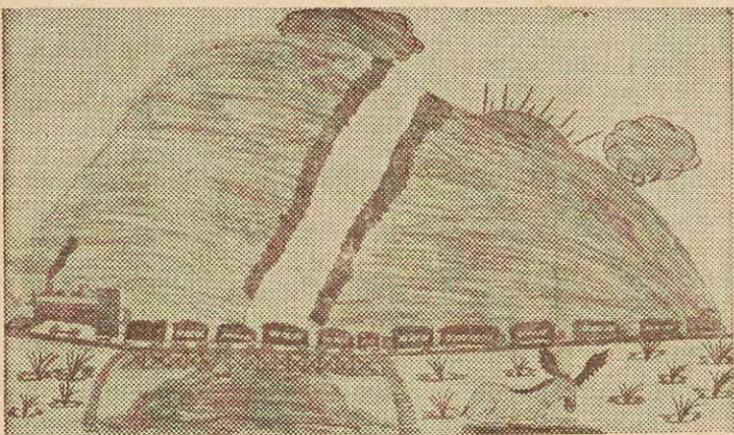
Ce mois-ci :

Il suffit de rendre à chacun des personnages l'objet qui lui appartient. Coller le tout sur une feuille et nous la faire parvenir.

Les Editions du Jour (3411, rue St-Denis, Montréal) offriront au gagnant des livres pour enfant d'une valeur totale de \$10.



JEU No 2: pour les enfants de 8 à 12 ans



Notre gagnant :

Guy Joncas (9 ans), 254, rue Côté, Alma, Lac St-Jean.

Ce mois-ci :

Un dessin sur le thème "Les oeufs de Pâques." Vos dessins seront jugés au mérite. Le meilleur recevra du matériel d'artiste pour une valeur de \$25 offert par le Centre de Psychologie et de Pédagogie (260 ouest, rue Faillon, Montréal).

JEU No 3: pour les adolescents de 12 à 16 ans

Notre gagnante :

Pauline Bouffard (16 ans), 2025, rue Sauriol, Montréal 12, qui nous a envoyé la courte rédaction que voici sur le thème: "Je raconte une histoire à mon petit frère."

CONTE POUR MON PETIT FRERE

Prenant sur mes genoux ce blond petit bonhomme qui n'a pas envie de dormir, je cherche, dans ma tête et dans mon coeur, le mot magique qui le fera rêver aux anges.

— Raconte-moi une histoire ! supplie-t-il.
Alors, pour lui, j'ai inventé ce conte.

Il était une fois (car tous les contes commencent par "il était une fois"), une fleur d'un rouge merveilleux, qui voyageait sur un blanc nuage. Ce nuage était son berceau et son ami. Elle ne connaissait que lui. Tous deux, en faisant la causette, ouvraient sur le paysage d'en bas des yeux tour à tour étonnés, déçus ou émerveillés. Car les paysages de la Terre varient beaucoup d'un lieu à un autre. Ils étaient heureux, à cause du ciel bleu et du soleil. Mais peu à peu, le petit nuage blanc s'assombrit. Sa fleur devenait lourde à porter et il était fatigué. Et là-dessous, il y avait le désert. C'est alors qu'il se produisit une chose merveilleuse. Sous la lune dorée, l'on vit descendre la fleur, tout doucement, sur le petit nuage qui pleurait de joie ! Elle se posa délicatement sur une grande plante verte, qu'on appelle cactus, et s'y fixa de son mieux. Et c'est depuis ce temps que l'on voit parfois, entre dix heures du soir et deux heures du matin, une splendide fleur aux reflets violets et rouges (l'une des plus belles que l'on connaisse), scruter le ciel de tous ses yeux... en quête d'un gentil petit nuage blanc!

Ce mois-ci :

Nous vous suggérons une courte composition d'une vingtaine de lignes sur le thème: "La dernière tempête de neige." Le texte sera jugé sur le fond et sur la forme. La meilleure rédaction sera publiée dans notre prochain numéro.

Notre prix :

Des livres d'auteurs classiques, d'une valeur de \$25, offerts par les Editions Fides (25 est, rue St-Jacques, Montréal).

JEU No 4: pour grandes personnes

Notre gagnant :

Paul Bouffard, 2025, rue Sauriol, Montréal 12.

Les réponses du mois dernier :

- 1— Qui a-t-on rendu responsable de l'échec des pourparlers pour l'admission de la Grande-Bretagne au Marché Commun?
REP.: CHARLES DE GAULLE
- 2— Quels sont les ministres fédéraux actuels de la Défense et du Commerce?
REP.: GORDON CHURCHILL et WALLACE McCUTCHEON
- 3— Où y a-t-il eu récemment une rixe entre bûcherons syndiqués et non-syndiqués en Ontario?
REP.: KAPUSKASING
- 4— Qui succède à Kassem comme président de l'Irak?
REP.: ABDEL SALAM MAHOMED AREF
- 5— Comment s'appelle la baie où les forces anti-castristes tentèrent un débarquement en 1961?
REP.: BAIE DES COCHONS

Ce mois-ci :

Nous sommes persuadés que nos lecteurs suivent attentivement la campagne électorale actuelle. Nous faisons confiance à leur maturité politique ainsi qu'à leur jugement et nous leur proposons, ce mois-ci, de nous donner leurs prévisions quant aux résultats des élections du 8 avril prochain. Pour les aider à évaluer les chances de chaque parti en lice, nous leur donnons, ci-dessous, les résultats des dernières élections fédérales du 18 juin dernier :

18 juin 1962		8 avril 1963	
	sièges		sièges
Conservateur	116	Conservateurs	—
Libéraux	99	Libéraux	—
N.P.D.	19	N.P.D.	—
Créditistes	30	Créditistes	—

Il suffit donc de compléter le tableau ci-dessus pour participer valablement à notre concours du mois de mars. Exceptionnellement, les réponses à ce concours devront nous parvenir, au plus tard, le 7 avril, à minuit.

CONCOURS, 1001, rue St-Denis, Montréal 1.

BON DE PARTICIPATION - MARS

JEU NO 1		JEU NO 2		JEU NO 3		ADULTES	
Nom	Nom						
Prénom	Prénom						
Adresse	Adresse						
Age	Syndicat	Syndicat					

A Question Which Stirs Public Opinion

Can Civil Servants NEGOTIATE?

THE Queen, had stated the Prime Minister in an interview with a group of labour leaders, cannot negotiate with her subjects...

The word had no doubt been suggested by an ill-inspired adviser, and rumour has it that Mr. Lesage would like to have never said it.

A few months later, on the eve of last November's election, when a newspaperman asked the Prime Minister what were the intentions of his party concerning the right of association for provincial civil servants, Mr. Lesage answered, in front of a TV audience of hundreds of thousands, that he would abide by the decision of the Labour Relations Board on cases which had already been brought to its attention.

This public and almost solemn promise of the Prime Minister was throwing a dramatic light on the hearing of the parties called by the LRB on January 30 last.

We will try to decipher, for the benefit of the outsider, this very complicated puzzle.

In opposition to most other provinces, Quebec did not have anything that looked like a union for its civil servants. There were, of course, a few civil servant associations, grouped in a General

Council, but these were more interested in social and recreational activities than in putting forward the demands of labour. These associations offered, besides, all the characteristics of what union members call "company unions", hence they were unable to defend the true interests of their members through negotiations on equal level with the employer.

Two years ago, a revival seemed to be in sight. The liberal party, newly elected, had expressed the intention to enhance the prestige of the public service, and many groups of civil servants were of the opinion that this could not be achieved without their participation.

The Prime Minister's statement (quoted above) cooled off their enthusiasm. Moreover, certain government action led to believe that the latter would rather hold the "dialogue" with the General Council.

The most tenacious did not give up. So last fall, the first applications for union certification reached the Labour Relations Board. It was first the "Association des professeurs de l'enseignement spécialisé", and later the employees of the Liquor Board. (Two more applications were to follow: the first requesting certification for the

"Association des Inspecteurs d'écoles", the second for a group of manual workers from the Highways Office.)

On receipt of these requests, the LRB followed the usual procedure: checking, enquiry and soundings which are customary in these fields to ensure that the applications are in conformity with the law. These procedures brought evidence that everything was in order on that side.

Since the employer (in this case, the Government of the Province) had expressed no objection to the requests submitted by the groups mentioned, what should have happened then seems obvious. In any normal situation, if the employees had come from a private sector, the LRB would have issued the certificate requested.

The session of January 30, in spite of its highly specialized character, had caught the interest of the public. While waiting for the Board's decision, it seems that the following points can be brought out:

— after hearing the case presented by the labour attorneys, it appears that the LRB's decision can only be in favour of recognition of the right of association and negotiation for provincial civil servants; most government em-

ployees would be covered under the Public Service Employees Disputes Act;

— if such were the case, these civil servants would be in a position to negotiate collective agreements with the provincial government; they would, however, not have the right to strike nor the right (under the present law) to join a group of associations;

— besides, many of them (still under the present law) would not be entitled to arbitration, or rather, in the case of a dispute, the arbitrator would be the Civil Service Commission;

— on the other hand, it appears that many government employees (especially large groups of manual workers) would fall under the Labour Relations Act, and consequently recover the full right of association (including the right to strike and the right of affiliation).

These are, of course, legal speculations which could rapidly become obsolete as soon as the government will make known the terms of revision of the various laws governing labour in our province.

As for the "rights of the Crown" and the vain privilege of the Queen not to negotiate, it seems that we will witness a first class funeral.



éditorial

Mr. S. TED PAYNE

THE DOMINANT THEME

Protection Against Job Insecurity

In Collective Bargaining

THE dominant theme in Union legislative collective bargaining demands in recent years has been defense against job insecurity.

The prime source of insecurity, in the union view, is automation, which is closely associated with other insecurities — plant abandonments and relocations, layoffs, short work weeks and recessions.

In addition, the speculative or the austerity run on the dollar has restimulated another deep-seated insecurity for Canadian workers.

Governments at all levels are unwilling even in the common interest, to take the initiative by the adoption of aggressive policies to moderate the impact of automation on job security or to assist displaced workers due to automation and handicapped by present economic conditions.

There is an absence of the policies and implementation needed to assure more vigorous growth, lower unemployment and an end to the post war pattern of recessions. Fear of inflation, dread of public indebtedness and distress over our balance of payments are inhibiting factors. However, deflationary and contractive measures are not the answer to our problem. We need more and better planning of government revenues and expenditures which would produce enough demand to allow full employment without inflation.

Profound changes in the pattern of unemployment due to automation have challenged the traditional approaches to labour relations in working out problems arising from trends in hours of work, fringe benefits, employment discrimination and industrial change.

In collective bargaining unions seem to be involving a three-stage defense against automation.

During the first stage unions seek contractual provisions which prohibit layoffs of existing personnel, or at least of senior employees, or freeze a specific man-power schedule during the life of the agreement. The unions which have adopted the supplementary unemployment approach look upon this fringe benefit as providing the employer with an incentive for the stabilization of employment. Are we not saying in effect, if not in words, that, though contraction of employment is inevitable, employed workers must be given some assurance of continuous earnings? John L. Lewis explicitly asserted this as union policy a decade ago; "We decided it is better to have a half-million men working in the in-

dustry at good wages and a high standard of living, than it is to have a million working in the industry in poverty and degradation".

The second line of defense represents a recognition on the unions part that rights to jobs and earnings cannot be resisted indefinitely and that the union position must shift toward transitional measures to cushion the shock of displacement. The unions strategy shifts from maintaining jobs and earnings to moderating that impact of displacement through contract clauses which ease the period of transition. This would appear to be the major emphasis being adopted in collective bargaining to moderate the effects of automation and other situations in which jobs and earnings are threatened.

— Continued on page 15

The Swedish Experience

This small Country Has Proved That You Can Associate Economic Planning With Private Enterprise

OF all European countries, there is no doubt that the experience of Sweden in the field of economic planning is the most attractive to Canada — and this because of some very similar conditions prevailing in both countries.

Following an invitation from the Canadian Department of Labour, a Swedish delegation, consisting of government representatives and leaders from labour and management organizations, was explaining recently in Ottawa the

main lines of the economic and social policy responsible for the remarkable prosperity and astonishing economic growth of that country.

Sweden and Canada have much in common. They are both northern countries, with similar climate and natural resources. Also both countries have a rather small interior trade, and must depend a lot on exportation (25% of the national production in both cases).

Canadians and Swedes share a desire to maintain their economic

system on the basis of private enterprise, in the framework of a political democracy which they are not prepared to change for any form of state domination or dictatorship. They both see with the same reluctance too much government interference in the course of the economic life.

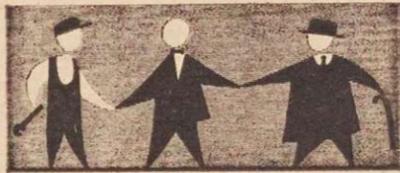
But there stops the resemblance (much to the disadvantage of all Canadians!)

Sweden is a country which has enjoyed since a few years unequalled prosperity; a rapidly grow-

ing country, where unemployment has been maintained for the last twenty years at a rate less than 2%.

Meanwhile, the Canadian economy is growing at snail's pace, and Canadian workers are plagued with unemployment rates reaching four times the normal standard in a situation of full employment.

How can the Swedish experience help us to emerge from this condition? The answer will come by itself after reading this summary of our three visitors' comments:



• Mr. Ernst N. Michanek, Under-Secretary of State, Ministry of Labor and Social Affairs of Sweden.

MY FIRST POINT is that in Sweden all parties concerned endorse the idea of full employment as one primary aim of economic policy and a means of increasing the standard of living of our nation.

We have a predominantly private enterprise economy in Sweden: More than 90 percent of our industry is in private hands. Indeed private business in Sweden is both private and real business, but still I venture to say that we all agree on the aim of full employment — and on the opinion that the government has a high degree of responsibility for its attaining and its maintenance.

Unemployment is not accepted as a means of economic policy. In general terms, during the last two decades our unemployment rate has been between 1 and 2 per cent.

In this situation it is agreed that we must make the fullest possible use of the available labor force. We must increase the productivity of the individual worker, of our industry, and of our economy as a whole. The employment program is a program for full and productive employment.

Several means must be employed to achieve this increase in productivity.

Our policies include incentives to private investment by means primarily of taxation rules. These rules permit the rapid depreciation of machinery and stock and promote economic growth by stimulating investment financed by ploughed-back profits.

Management and labor are agreed on incentive wage systems.

Automation and technological development is welcomed by all parties. There is no protection of low-productive industries: we have low tariffs and favour even lower. When concentrating on highly productive trades, we must assist the individual to increase his skill or in changing his job or his trade.

Almost all workers in Sweden are covered by collective contracts — and most contracts are concluded without any kind of government interference, not even mediation.

The government does not wish to have a decision influence on wage matters. Free collective bargaining on wages forms part, as it were, of our democratic ideology. The government refrains from issuing "guide-lines" regarding wages.

There is a close cooperation between management and labor and govern-

ment in collecting the fullest possible information on economic factors and prospects. These data as a rule are not disputed — but the conclusions to be drawn from them are left to the negotiating parties.

At the same time — and this is important — the government tries to carry through such an economic and social welfare policy that poverty, insecurity and social disorder are mitigated or eradicated.

There is no registration of trade organizations on the labour or the management side. There is no need for it as unions are universally accepted by management. The right to bargain collectively is recognized by legislation, and there are laws which protect the contracts concluded. Once a contract has been signed, those working under it are obliged to observe labor peace.

Management and labor form part of the democratic system in Sweden. Important proposals regarding economic and social policy are prepared by committees, appointed by the government, and in which management and labor have representatives of their own choosing. All reports of such committees are printed, including the full discussions, the dissenting opinions, if any, and the facts upon which the conclusions are based. The reports are sent to interested organizations for their written comments. This full public discussion is reported in printed documents.

Management and labor are directly represented inside the national administration. Our department of labor and social affairs has several divisions, each with a board of its own. The boards enjoy a considerable degree of independence within the framework of legislation and appropriations.

Needless to say, the fullest possible use of manpower requires a high degree of mobility and adaptability. General means of economic and fiscal policy, designed to balance inflationary tendencies, must be supplemented by "selective" means of labor market policy. The national labor market board and its labor exchange service have in their hand various means to this end. They can promote the geographical mobility of individuals, by covering their costs of movement from one work-place to another. They can increase the occupational mobility, by organizing and financing training and retraining of workers. They call upon various government agencies to undertake, or undertake themselves, public investment in schools and training institutions, roads and waterways and other public facilities as the employment situation requires or allows for. Under government responsibility they promote

Our Primary Aim

private investment in periods of a weakening business cycle by way of releasing the tax-free private investment funds, which undertakings are induced in boom periods to reserve for periods of slackening economic activity. The labor market board calls for increases in the public credit for housing as the employment situation requires. They assist private undertaking and public institutions to find the location most suitable from the manpower point of view, and they organize vocational training and housing construction if needed to get going such undertakings. They receive advance notice of important cases of lay-off or reduction of work-force and take action to prevent unemployment to result from such

changes. They organize training, rehabilitation and the setting up of private or public workshops for handicapped, for older people, for institutional cases.

Of course, our public labor market authorities are working "on the fringe" of employment. It is a very small but very important fraction of our employment which is organized and financially supported by government agencies — but we have found it socially and economically sound to spend, say up to one half of one per cent of our national income on these selective labor market policies, which supplement and serve as corrigenda for a general economic policy — and to include these costs in the public budget.

CONTINUED FROM P. 14

Substantively, unions seek to extend seniority to include inter-plant, inter-company, and inter-area transfers, with increased frequency, unions are asking for retraining and relocation allowances.

By way of procedure unions are asking for the right to participate by a systematic procedure in the projection of plant shut-down or relocation.

The simpler forms of participation involve advance notice and advisory consultation whereas the more elaborate are joint consultation programs with provision for participation of public third-parties. Third-party participation in steel, railroads and air lines in the U. S. are government sponsored.

The third stage involves the explicit recognition of the principle that employees have vested rights in their jobs and that loss of these job rights should be compensated by a financial settlement. This principle has been implicitly recognized in collective bargaining through such contractual benefits as severance pay, dismissal pay or terminal payments (rights in unused vacations and sick leave). More recently a severance pay provision has been added to supplementary unem-

ployment benefits. The whole based on the theory of buying out the vested rights of the employee.

The C.N.T.U. enjoys the reputation of a militant force responding immediately to the needs of the working class and to its counter-forces. It is reasonable to believe that the complex of insecurity associated with technological change will re-accuse the needs of the working class and that positive political action will be taken in this direction during the current Federal elections by the membership of the C.N.T.U. in support of democratic planning of the Canadian economy, full employment, biculturalism, Canadian-American relations and social security.

It is inconceivable that the combination of counter-forces which attempted to enervate the labour movement in the twenties and thirties can exercise the same power in 1963 against the labour movement which has now sunk its roots into the economic and political life of our society to a point of maintaining the present level of unemployment as a permanent pattern by their obstruction to policies and planning designed to benefit Canadians in general.

The Federal Election

CNTU

LABOUR

The CNTU Will Maintain Its Positions

At its meeting held in Quebec, the Confederal Board of the CNTU has decided not to support any political party during the present federal election campaign.

However, the CNTU will take this opportunity to explain to the public, through the press, television and public meetings, its position on the main problems at stake in the election, that is biculturalism, economic planning, nuclear armaments and Canada-U.S. relations. Thus the workers and other citizens who will want to take the CNTU's opinion into account will easily identify the

political party or parties whose programmes more closely reflect our view point.

On the other hand, all organizations affiliated to the CNTU, as well as their officers and staff members, are completely free to take the position they will judge most in line with the interests of the workers and the whole of society.

The Confederal Board wishes to reassert the positions it has taken last year, and which have been approved by its General Convention of October 1962.

If, in the course of the present campaign,

the CNTU and free trade-unionism are attacked, officers are fully authorized to defend it. The same applies in the case of personal attacks which might be directed at them.

It is the opinion of the Confederal Board that the political problems at present facing the Canadian nation are extremely serious, and we want to stress to our affiliated organizations and to all workers the importance of following the campaign closely, so that the result of the election might be in the interest of the country.

JEAN MARCHAND President General

THE SHAWINIGAN STRIKE

by Pierre Vadeboncoeur

technical adviser

A Step Towards a New Order?

SIMPLY by defending their interests, the workers of Shawinigan have achieved, with their six-month strike, greater things than they themselves probably realize.

This strike ends with an almost total victory; the previously existing advantages, although fully contested by the employer, were almost completely maintained. The labour agreement was clarified and improved in many ways. The seniority clause was not only protected against an attempt by management to destroy its former content, but several new rights were added to it, among which the right for the employee to undergo training when displaced from one job to another, prohibition for the employer to transfer its employees at will from one occupation to another or from one schedule to another, without forgetting a broad system permitting a worker displaced by another to regain his former wage level in about a year according to his seniority and to attain, step by step, the highest paid jobs in the department. The work loads have been regulated according to an elaborate system including recourse to an arbitrator suggested by the union. The tradesmen classification has been made subject to a system of which the main principles are enumerated in the agreement and which include grievance rights where examinations are concerned. Substantial wage increases have been obtained as well as several other advantages which we cannot all mention here but which include an efficient clause for the protection of the security of the worker and also the rectification of most of the difficulties



The new collective agreement of the Shawinigan Chemicals' workers will be signed by the following: (in the same order on picture): Messrs. J.H. Alexander, plant manager, Gérard Lapointe, union secretary, Doug. M. Scott, manager of industrial relations, Henri-Paul Huard, union president. Stand-

ing at the back: Messrs. Noël Bérubé, conciliator with the Labour Department, Pierre Vadeboncoeur, technical adviser at the CNTU and director of negotiations, Guy Beaudoin, union business agent, and Raymond Couture, strike director.

met by the workers while their former agreement was in force.

Only one major demand was not obtained: the preference of hiring Shawinigan employees at the company's plant in Varennes.

The meaning of this victory

What I wish to emphasize here is the meaning of this victory which represents a decisive turning point in the history of labour negotiations. The notable success of the Shawinigan strike is not solely due to the fact that an exceptionally vigorous attempt of the employer to withdraw rights gained by the workers through former agreements was thwarted; in addition to this, the union has succeeded in establishing a system under which the parties are on an equal footing in many matters of vital importance to the employees. While the company continues to manage its business it nevertheless must constantly deal with the union and the employees

regarding all sorts of working conditions.

For instance, the company cannot transfer an employee from one occupation to another or from one schedule to another without first obtaining the consent both of the employees concerned and of the union. If an employee is displaced due to lack of seniority, a plan provides for his reclassification without too much delay in another section of the plant. If a foreman wishes to force an employee to work under dangerous conditions, the latter may refuse to do the work pending disappearance of the cause of danger. If the company refuses to grant a promotion to an employee who asks for one by virtue of his seniority right, it is required to establish the proof that the said employee is unable to accomplish the job properly after a 60-day training period. If the employer decides to increase the work loads, it can do so only by closely adhering to

the specific standards established by the agreement. Should a dispute follow, it has to be settled by an arbitrator. The union is present everywhere; it is there to defend the employees in all matters that concern them closely. And to fulfil this role properly, the union is represented by the shop stewards, the divisional presidents, the delegate-in-chief and the union representative specialized in work loads, who are all paid part-time or full-time by the company for doing this work.

All those who have home knowledge of the history of labour relations during the last twenty years, whether in Europe or America, and especially of the difficulties met by the workers themselves in dealing with their own unions — which more often than not ask willingly for wage increases but less readily try to protect the workers from unacceptable working conditions — will agree that with the signing of the last

collective agreement of Shawinigan Chemicals, the union can be declared a pioneer of the labour movement. To take up again Claude Ryan's expression (the latter devoted one of his editorials in LE DEVOIR to the settlement of the strike), this agreement constitutes a step towards industrial democracy.

Are we heading towards a Great Charter of the industrial democracy?

It is well established, from now on, that trade-unionism can and must offer complete protection to the worker and be ready to intervene at any time in the plant in all matters where the employer exerts his authority over the employees. Industrial peace is not possible if this condition is not fulfilled. And management can accept this condition, if once and for all it gives up the idea that it must decide unilaterally everything except wages and a few other working conditions. This absolutism is not necessary and moreover it will always be attacked. It is much better to establish conditions under which causes of conflict would vanish. When Jean Marchand proposed industry-wide negotiations, or when Gerard Picard suggested concluding a general pact between labour and management, this meant, I believe, laying the foundation of a new charter, the terms of which, wide in scope, would define for many years to come the role and jurisdiction of trade-unionism in industrial relations. This is what the union of the chemical workers of Shawinigan has accomplished up to a certain point by its efficient strike action. And this is why its example will mark an era.